

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis, le sportman et l'ouvrier.

# Le Canada

Livraison à domicile dans tous les endroits de la ville et de la banlieue. Pour irrégularité de service, téléphonez à MAIN 1-1917-350

VOL. XXII — No 181

Maximum, 30 ; Minimum, 26.

MONTRÉAL, MERCREDI, 5 NOVEMBRE 1924

Beau, plus chaud.

PRIX : 10 CENTS SOUS

## LE PRESIDENT CALVIN COOLIDGE EST ELU

Les premiers résultats semblent lui assurer 211 voix dans le collège électoral, contre 114 pour Davis et Bryan et 13 pour Lafollette et Wheeler.

### SURPRISE A CRAINDRE DANS L'OUEST

Les démocrates ne renoncent pas encore à tout espoir. — Le truc joué à Hughes. — Résultats lents à venir. — Bagarres électorales qui font un mort et plusieurs blessés.

New-York, 4. — A minuit, les résultats des élections arrivent encore lentement et les résultats du vote pour la Présidence semblent les suivants: Pour Coolidge et Dawes:

VOTES ELECTORAUX	
Connecticut	7
Illinois	29
Iowa	13
Kansas	10
Maine	6
Massachusetts	18
Missouri	8
New-Hampshire	4
New-York	45
Ohio	24
Pennsylvanie	38
Rhode-Island	5
Vermont	4
Total	211
Pour Davis et Bryan:	
Alabama	12
Arkansas	8
Floride	6
Georgie	14
Louisiane	10
Mississippi	10
Caroline du Nord	12
Caroline du Sud	9
Texas	20
Virginie	12
Total	114
Pour Lafollette et Wheeler:	
Wisconsin	13
Total	13

### ECRASANTES MAJORITES

New-York, 4. — Coolidge et Dawes ont remporté d'écrasantes majorités dans l'Est et le Centre-Ouest, d'après les premiers rapports des élections générales. Dans la Nouvelle-Angleterre, le New-Jersey, la Pennsylvanie, l'Ohio, la Virginie occidentale, le Maryland, l'Indiana et l'Illinois, la majorité des candidats républicains monté d'une façon continue à 11 heures p.m. Le "Times" et le "World", partisans de Davis, reconnaissent que Coolidge a triomphé. Aux bureaux démocrates, cependant, on persiste à croire que l'Ouest jouera le même tour qu'il a joué en faveur de Wilson en 1916. Les résultats de la plupart des régions au-delà du Mississippi ne sont que partiels, mais ils sont favorables à Coolidge dans plusieurs grands Etats.

### DANS L'ETAT DE NEW-YORK

New-York, 4. — Coolidge et Dawes ont balayé l'Etat de New-York par une majorité qui a atteint plus de 700,000 voix et il ne reste que 1,397 résultats à venir, à minuit. A cette heure, le gouverneur Smith avait annulé la majorité que les districts extérieurs de New-York avaient gagnée à Theodore Roosevelt, le candidat républicain au poste de gouverneur. Il avait une majorité pour tout l'Etat de 16,741. Les journaux de New-York reconnaissent que le gouvernement sera réélu. Tout indique que les autres élections dans l'Etat seront serrées. M. Seymour Lowman, candidat républicain au poste de lieutenant-gouverneur, a un vote de 792,529 contre 776,666 pour George R. Lunn, démocrate.

### LES RESULTATS POUR LA LEGISLATURE DE L'ETAT

Les résultats pour la législature de l'Etat à minuit, indiquent une faible majorité pour les républicains. Ils ont gagné trois sièges, mais ils en avaient perdu deux. Au Sénat, ils en avaient gagné deux. Les républicains avaient élu 67 législateurs et les démocrates, 5 avec 22 districts à venir. Les républicains avaient élu 33 sénateurs et les démocrates, un, avec 27 districts à venir. La plupart des districts dont les résultats sont inconnus se trouvent dans la ville de New-York. Le Kentucky, avec ses 13 votes, le Missouri avec ses 18 votes, le Tennessee avec ses 12 et l'Oklahoma, avec ses 10 ne font connaître que des résultats partiels, mais la tendance est favorable à Davis et à Bryan. Il faut 266 voix dans le collège électoral pour être élu.

### DAVIS NE VEUT PAS PARLER

New-York, 4. — John W. Davis, candidat démocrate à la présidence, a refusé ce soir de faire des déclarations au sujet de l'élection. Clem L. Shaver, président du comité démocrate, a également refusé de faire des commentaires.

### LAFOLLETTE MUET

Madison, Wisconsin, 4. — Le sénateur Lafollette ne fera aucun commentaire sur l'élection ce soir, d'après ce qu'il a dit aux journalistes, après 10 heures.

### LES ELECTIONS AU CONGRES

New-York, 4. — A 11 heures ce soir, on n'avait les rapports que de 194 districts pour le Congrès. Aucun revirement n'avait été enregistré. A cette heure, on n'avait les résultats que de huit élections au Sénat. Sept élus étaient des démocrates des Etats du Sud. Le huitième était un républicain, Capper, du Kansas. Son adversaire concédait l'élection au sénateur Borah dans l'Idaho. Les démocrates élus étaient: Hefflin, Alabama; Robinson, Arkansas; Harris, Georgie; Blease, Caroline du Sud; Smith, Louisiane; Harrison, Mississippi; Sims, Caroline du Nord. Des 104 représentants dont l'élection était assurée, 63 étaient des démocrates, la plupart des Etats du Sud, et 86 des républicains. Ce nom-

### INCENDIE

Un incendie s'est déclaré vers 3 heures dans une des paroisses de la rive sud. On voyait la lueur de Montréal et de Longueuil. Nous avons appris que c'était un incendie aux environs de Varennes.

### LE MEDECIN AVAIT OUBLIE UN MORCEAU DE TUBE DANS LA MALADE

(Dépêche de la Presse Canadienne) Toronto, 4. — Parce que l'action n'avait pas été instituée dans les deux mois requis par la loi, l'action de Mlle Jean Pierce en dommages-intérêts a été déboutée par le juge Riddell, aujourd'hui. Mlle Pierce subit une opération à l'hôpital de Strathroy, en mars 1922. Cinq mois plus tard, un examen aux rayons X révélait la présence d'un morceau de tube dans le corps de la jeune fille.

### L'ELECTION D'HIER

VOTES ELECTORAUX	
Pour Coolidge et Dawes.	
Connecticut	7
Illinois	29
Iowa	13
Kansas	10
Maine	6
Massachusetts	18
Missouri	8
New-Hampshire	4
New-York	45
Ohio	24
Pennsylvanie	38
Rhode Island	5
Vermont	4
Total	211
Pour Davis et Bryan	
Alabama	12
Arkansas	8
Floride	6
Georgie	14
Louisiane	10
Mississippi	10
Caroline du Nord	12
Caroline du Sud	9
Texas	20
Virginie	12
Total	114
Pour Lafollette et Wheeler:	
Wisconsin	13
Total	13

### LA PESTE EST ENRAYEE DANS LA CALIFORNIE

On n'a signalé qu'un nouveau cas, hier, à Los Angeles et aucune mort

### 25 VICTIMES

(Dépêche de la Presse Associée) Los-Angeles, Californie, 4. — Le Dr W. M. Dickie, secrétaire du bureau de santé et directeur du comité antipesteux, prédit ce soir, que l'épidémie de peste sera promptement enrayée. La maladie a fait 25 victimes dans la colonie mexicaine, depuis le 9 octobre. Il n'y a pas eu de nouveau décès attribué au fleau aujourd'hui, mais un nouveau malade a été transporté à l'hôpital général. Il n'y a pas lieu de s'alarmer, déclare le Dr Dcke. Le bureau de santé de l'Etat a pris le contrôle de la campagne antipesteuse. Il a l'appui du service fédéral de la santé publique et des bureaux de santé de la ville et du comté de Los-Angeles.

### LES FRERES FAFARD

(Dépêche de la Presse Canadienne) Québec, 4. — Une sentence de 23 mois de prison a été prononcée contre le notaire Paul-Emile Bélanger pour détournement de \$95,000 qui lui avaient été confiés. Le juge Letellier tança vertement le coupable. Il déclara que des abus de confiance pareils faisaient perdre au public la confiance qu'il avait de temps immémorial dans le notaire. Il a pensé d'abord à l'envoyer au pénitencier, mais vu la bonne réputation dont il a joui dans le passé et la recommandation à la clémence du jury, il ne condamne l'accusé qu'à 23 mois de prison. Il croit que le chatiment moral du notaire sera suffisant. Quatre autres accusés trouvés coupables durant la session récente de la cour du banc du roi ont reçu leur sentence ce matin. Ce sont: Lucien Thibault, trouvé coupable de vol, \$3,500, condamné à dix-huit mois de prison; Olivier Plamondon, convaincu de fraude, 18 mois de prison; Bouchard, complicité dans l'affaire précédente, six mois; Lucien Blouin, complicité également, trois mois.

### Le "Toronto Star" achète le "Sunday World"

(Dépêche de la Presse Canadienne) Toronto, 4. — Le "Toronto Star" a acheté le "Sunday World" qui sera fusionné avec l'édition du dimanche du "Star". Le "Sunday World" existait depuis 34 ans.

### L'état de Mme Harding

(Dépêche de la Presse Associée) Marion, 4. — L'état de Mme Florence Harding, épouse de feu le président Harding, s'est amélioré aujourd'hui.

### Condamné à être pendu le 4 février

(Dépêche de la Presse Canadienne) Edmonton, Alberta, 4. — A 2 heures 16, cet après-midi, Hans Johnson a été trouvé coupable d'avoir assassiné Hugh McDermott et a été condamné à être pendu le 4 février 1925.

### GENERAL CHRETIEN A LA TETE DE LA CAPITALE CHINOISE

Les troupes de Feng You-Hsiang occupent la ville sans difficulté

### WOU TRAUQUE

La nuit et la journée ont été calmes à Tien-Tsin

### LES FORGES

Paris, 4. — Le comité des forges dément l'information allemande annonçant la conclusion d'un accord entre les métallurgistes français et allemands.

### CREE CHEVALIER

Paris, 4. — M. Jean Poulin, administrateur des services civils en Indochine, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

### LE BUDGET

Paris, 4. — Le conseil des ministres a décidé de demander à la Chambre de commencer demain et de poursuivre chaque jour la discussion du budget. Il proposera à la Chambre de discuter en premier lieu les interpellations sur la vie chère et la crise du logement.

### LA SPECULATION

Paris, 4. — Le Président de la République, M. Doumergue, a signé aujourd'hui un projet relatif à la spéculation illicite. Les Chambres rentrant aujourd'hui, vingt-cinq interpellations sont déposées à la Chambre des députés. M. Vincent Aurio, au nom de la Commission des finances et d'accord avec le gouvernement, insistera très énergiquement pour l'examen immédiat du budget.

### LA COLONISATION FRANCAISE

Paris, 4. — Le ministre des Colonies, M. Daladier, a visité hier, l'école coloniale. Il déclara combien l'originalité de l'oeuvre française était noble et la haute ambition de gagner les esprits et les coeurs; que rien n'intéressait autant nos administrateurs que la belle oeuvre morale de l'éducation poursuivie par persuasion, avec confiance, grâce aux relations personnelles avec les indigènes de toutes les classes.

### LA DETTE DU REICH

Berlin, 4. — Le cabinet de l'empire a examiné les projets du ministre des Finances pour la réduction des impôts sur le chiffre d'affaires. La dette du Reich qui s'élevait en 1923 à 2,840,000,000 de marks-or est réduite aujourd'hui à \$2,338,000,000 de marks-or.

### NOTAIRE ESCROC CONDAMNE A 23 MOIS DE PRISON

Ces abus font perdre la confiance du public dans la profession

### LES FRERES FAFARD

(Dépêche de la Presse Associée) Québec, 4. — Une sentence de 23 mois de prison a été prononcée contre le notaire Paul-Emile Bélanger pour détournement de \$95,000 qui lui avaient été confiés. Le juge Letellier tança vertement le coupable. Il déclara que des abus de confiance pareils faisaient perdre au public la confiance qu'il avait de temps immémorial dans le notaire. Il a pensé d'abord à l'envoyer au pénitencier, mais vu la bonne réputation dont il a joui dans le passé et la recommandation à la clémence du jury, il ne condamne l'accusé qu'à 23 mois de prison. Il croit que le chatiment moral du notaire sera suffisant. Quatre autres accusés trouvés coupables durant la session récente de la cour du banc du roi ont reçu leur sentence ce matin. Ce sont: Lucien Thibault, trouvé coupable de vol, \$3,500, condamné à dix-huit mois de prison; Olivier Plamondon, convaincu de fraude, 18 mois de prison; Bouchard, complicité dans l'affaire précédente, six mois; Lucien Blouin, complicité également, trois mois.

### ASSOCIATION DE DUPES

Rome, 4. — La "Tribuna", annonce que l'ancien capitaine Ricardo Bellini et une vingtaine d'individus ont été arrêtés sous l'accusation de faire partie d'une prétendue association révolutionnaire exploitant la crédulité des adhérents.

### LES INONDATIONS

Paris, 4. — On signale de fortes crues du Neckar, du Main et du Rhin. A Bruxelles, les inondations déferlent, à Charleroi elles s'intensifient. Dans la région de Mons, elles causent des ravages.

### COMMUNES EVACUEES

Reims, 4. — La crue de la Marne est supérieure à 1919. Huit cents familles ont abandonné leurs immeubles submergés. Plusieurs communes ont été évacuées et isolées et les routes coupées.

### LA VICTOIRE ALLIEE

Rome, 4. — L'Italie a commémoré aujourd'hui, la victoire des Alliés. Le gouvernement et le corps diplomatique ont assisté aux cérémonies.

### BAGARES A ROME

Rome, 4. — On signale quelques légères collisions entre les fascistes et les anti-fascistes. Quelques personnes ont été blessées.

### LA LETTRE ZINOVIEFF

Paris, 4. — Le cabinet londonien réuni aujourd'hui examine le rapport du comité d'enquête du document de Zinovieff.

### PROTESTATIONS DE MGR CERETTI

Contre le récent discours du ministre de l'Instruction Publique

### AU CORPS DIPLOMATIQUE

L'Allemagne réduit sa dette. — Communes évacuées. — L'école coloniale

### LE GOUVERNEMENT DE BALDWIN SERA CONNU VENDREDI

Le chef conservateur espère l'avoir alors constitué. — MacDonald démissionne

### D'AUTRES RESULTATS

Le comité sur l'incident Zinoviev ne peut en venir à une conclusion

### LES FORGES

Paris, 4. — Le comité des forges dément l'information allemande annonçant la conclusion d'un accord entre les métallurgistes français et allemands.

### CREE CHEVALIER

Paris, 4. — M. Jean Poulin, administrateur des services civils en Indochine, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

### LE BUDGET

Paris, 4. — Le conseil des ministres a décidé de demander à la Chambre de commencer demain et de poursuivre chaque jour la discussion du budget. Il proposera à la Chambre de discuter en premier lieu les interpellations sur la vie chère et la crise du logement.

### LA SPECULATION

Paris, 4. — Le Président de la République, M. Doumergue, a signé aujourd'hui un projet relatif à la spéculation illicite. Les Chambres rentrant aujourd'hui, vingt-cinq interpellations sont déposées à la Chambre des députés. M. Vincent Aurio, au nom de la Commission des finances et d'accord avec le gouvernement, insistera très énergiquement pour l'examen immédiat du budget.

### LA COLONISATION FRANCAISE

Paris, 4. — Le ministre des Colonies, M. Daladier, a visité hier, l'école coloniale. Il déclara combien l'originalité de l'oeuvre française était noble et la haute ambition de gagner les esprits et les coeurs; que rien n'intéressait autant nos administrateurs que la belle oeuvre morale de l'éducation poursuivie par persuasion, avec confiance, grâce aux relations personnelles avec les indigènes de toutes les classes.

### LA DETTE DU REICH

Berlin, 4. — Le cabinet de l'empire a examiné les projets du ministre des Finances pour la réduction des impôts sur le chiffre d'affaires. La dette du Reich qui s'élevait en 1923 à 2,840,000,000 de marks-or est réduite aujourd'hui à \$2,338,000,000 de marks-or.

### NOTAIRE ESCROC CONDAMNE A 23 MOIS DE PRISON

Ces abus font perdre la confiance du public dans la profession

### LES FRERES FAFARD

(Dépêche de la Presse Associée) Québec, 4. — Une sentence de 23 mois de prison a été prononcée contre le notaire Paul-Emile Bélanger pour détournement de \$95,000 qui lui avaient été confiés. Le juge Letellier tança vertement le coupable. Il déclara que des abus de confiance pareils faisaient perdre au public la confiance qu'il avait de temps immémorial dans le notaire. Il a pensé d'abord à l'envoyer au pénitencier, mais vu la bonne réputation dont il a joui dans le passé et la recommandation à la clémence du jury, il ne condamne l'accusé qu'à 23 mois de prison. Il croit que le chatiment moral du notaire sera suffisant. Quatre autres accusés trouvés coupables durant la session récente de la cour du banc du roi ont reçu leur sentence ce matin. Ce sont: Lucien Thibault, trouvé coupable de vol, \$3,500, condamné à dix-huit mois de prison; Olivier Plamondon, convaincu de fraude, 18 mois de prison; Bouchard, complicité dans l'affaire précédente, six mois; Lucien Blouin, complicité également, trois mois.

### ASSOCIATION DE DUPES

Rome, 4. — La "Tribuna", annonce que l'ancien capitaine Ricardo Bellini et une vingtaine d'individus ont été arrêtés sous l'accusation de faire partie d'une prétendue association révolutionnaire exploitant la crédulité des adhérents.

### LES INONDATIONS

Paris, 4. — On signale de fortes crues du Neckar, du Main et du Rhin. A Bruxelles, les inondations déferlent, à Charleroi elles s'intensifient. Dans la région de Mons, elles causent des ravages.

### COMMUNES EVACUEES

Reims, 4. — La crue de la Marne est supérieure à 1919. Huit cents familles ont abandonné leurs immeubles submergés. Plusieurs communes ont été évacuées et isolées et les routes coupées.

### LA VICTOIRE ALLIEE

Rome, 4. — L'Italie a commémoré aujourd'hui, la victoire des Alliés. Le gouvernement et le corps diplomatique ont assisté aux cérémonies.

### BAGARES A ROME

Rome, 4. — On signale quelques légères collisions entre les fascistes et les anti-fascistes. Quelques personnes ont été blessées.

### LA LETTRE ZINOVIEFF

Paris, 4. — Le cabinet londonien réuni aujourd'hui examine le rapport du comité d'enquête du document de Zinovieff.

### VOTE DE CONFIANCE EN M. HERRIOT

(Cable de la Presse Associée) Paris, 4. — La Chambre des députés a donné aujourd'hui au premier ministre Herriot un vote de confiance de 410 à 170, lorsque la réouverture de la session lui demanda l'ajournement indéfini des interpellations, dont la principale a pour but de critiquer le gouvernement d'avoir renouvelé l'emprunt Morgan afin d'aider la France à stabiliser le change.

### LE GOUVERNEMENT DE BALDWIN SERA CONNU VENDREDI

Le chef conservateur espère l'avoir alors constitué. — MacDonald démissionne

### D'AUTRES RESULTATS

Le comité sur l'incident Zinoviev ne peut en venir à une conclusion

### LES FORGES

Paris, 4. — Le comité des forges dément l'information allemande annonçant la conclusion d'un accord entre les métallurgistes français et allemands.

### CREE CHEVALIER

Paris, 4. — M. Jean Poulin, administrateur des services civils en Indochine, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

### LE BUDGET

Paris, 4. — Le conseil des ministres a décidé de demander à la Chambre de commencer demain et de poursuivre chaque jour la discussion du budget. Il proposera à la Chambre de discuter en premier lieu les interpellations sur la vie chère et la crise du logement.

### LA SPECULATION

Paris, 4. — Le Président de la République, M. Doumergue, a signé aujourd'hui un projet relatif à la spéculation illicite. Les Chambres rentrant aujourd'hui, vingt-cinq interpellations sont déposées à la Chambre des députés. M. Vincent Aurio, au nom de la Commission des finances et d'accord avec le gouvernement, insistera très énergiquement pour l'examen immédiat du budget.

### LA COLONISATION FRANCAISE

Paris, 4. — Le ministre des Colonies, M. Daladier, a visité hier, l'école coloniale. Il déclara combien l'originalité de l'oeuvre française était noble et la haute ambition de gagner les esprits et les coeurs; que rien n'intéressait autant nos administrateurs que la belle oeuvre morale de l'éducation poursuivie par persuasion, avec confiance, grâce aux relations personnelles avec les indigènes de toutes les classes.

### LA DETTE DU REICH

Berlin, 4. — Le cabinet de l'empire a examiné les projets du ministre des Finances pour la réduction des impôts sur le chiffre d'affaires. La dette du Reich qui s'élevait en 1923 à 2,840,000,000 de marks-or est réduite aujourd'hui à \$2,338,000,000 de marks-or.

### NOTAIRE ESCROC CONDAMNE A 23 MOIS DE PRISON

Ces abus font perdre la confiance du public dans la profession

### LES FRERES FAFARD

(Dépêche de la Presse Associée) Québec, 4. — Une sentence de 23 mois de prison a été prononcée contre le notaire Paul-Emile Bélanger pour détournement de \$95,000 qui lui avaient été confiés. Le juge Letellier tança vertement le coupable. Il déclara que des abus de confiance pareils faisaient perdre au public la confiance qu'il avait de temps immémorial dans le notaire. Il a pensé d'abord à l'envoyer au pénitencier, mais vu la bonne réputation dont il a joui dans le passé et la recommandation à la clémence du jury, il ne condamne l'accusé qu'à 23 mois de prison. Il croit que le chatiment moral du notaire sera suffisant. Quatre autres accusés trouvés coupables durant la session récente de la cour du banc du roi ont reçu leur sentence ce matin. Ce sont: Lucien Thibault, trouvé coupable de vol, \$3,500, condamné à dix-huit mois de prison; Olivier Plamondon, convaincu de fraude, 18 mois de prison; Bouchard, complicité dans l'affaire précédente, six mois; Lucien Blouin, complicité également, trois mois.

### ASSOCIATION DE DUPES

Rome, 4. — La "Tribuna", annonce que l'ancien capitaine Ricardo Bellini et une vingtaine d'individus ont été arrêtés sous l'accusation de faire partie d'une prétendue association révolutionnaire exploitant la crédulité des adhérents.

### LES INONDATIONS

Paris, 4. — On signale de fortes crues du Neckar, du Main et du Rhin. A Bruxelles, les inondations déferlent, à Charleroi elles s'intensifient. Dans la région de Mons, elles causent des ravages.

### COMMUNES EVACUEES

Reims, 4. — La crue de la Marne est supérieure à 1919. Huit cents familles ont abandonné leurs immeubles submergés. Plusieurs communes ont été évacuées et isolées et les routes coupées.

### LA VICTOIRE ALLIEE

Rome, 4. — L'Italie a commémoré aujourd'hui, la victoire des Alliés. Le gouvernement et le corps diplomatique ont assisté aux cérémonies.

### BAGARES A ROME

Rome, 4. — On signale quelques légères collisions entre les fascistes et les anti-fascistes. Quelques personnes ont été blessées.

### LA LETTRE ZINOVIEFF

Paris, 4. — Le cabinet londonien réuni aujourd'hui examine le rapport du comité d'enquête du document de Zinovieff.

### AUCUN INTERET SUR CE PRET D'UN DEMI-MILLION

L. C. Hardman signa un billet de \$500,000 à la Home Bank

### SANS LE VALOIR

Les difficultés financières avec le tramway de la Nlle-Orléans

### LE GOUVERNEMENT DE BALDWIN SERA CONNU VENDREDI

Le chef conservateur espère l'avoir alors constitué. — MacDonald démissionne

### D'AUTRES RESULTATS

Le comité sur l'incident Zinoviev ne peut en venir à une conclusion

CHRONIQUE DES SPORTS

ZEV GAGNE LA PREMIERE DE LA SERIE DE PIMLICO

Le coursier de l'écurie Rancocas a battu Goshawk, Lucky Play et Pep to Peep, hier après-midi. — Vicaire vainqueur du "Mont Washington". — Une surprise d'Arbitration.

A LOUISVILLE ET COLUMBUS

A PIMLICO
Baltimore, Md., 4. — Zev, appartenant à l'écurie Rancocas, a gagné la première épreuve de la série de Pimlico, disputée cet après-midi au Mont Royal Jockey Club.

A COLUMBUS

Columbus, Ohio, 4. — Résultats des courses de cet après-midi: PREMIERE COURSE, 5 1/2 furlongs: 1. Uncle Jay, 115, 7.80, 5.40; 2. Hole Card, 118, 8.80, 3.20; 3. Mala 100, 7.00. C. T. Worthington, Lena Wood, Chef d'Œuvre, Timely Thoughts, Margarette Martin, Novelty, Doc McMahon ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE, 5 furlongs: 1. Vierge 99, 14.40, 8.80, 6.80; 2. R. d. Straide, 104, 13.20, 7.40; 3. Grey Rump, 95, 29.40. Dudley Bag, Power, St. Angeline, Black Deer, Patay Hower, Joe Tag, Nelawa, Tea Cosy, Zainer ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, 5 1/2 furlongs: Bengore, 116, 29.60, 13.00, 9.00; 2. Trafalgar, 105, 4.80, 4.80; 3. Move On Seth, 110, 5.80, Mason Towie, Spring Vale, Spods, Briar Sweet, Twinkle Blue, Summer Morn ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, 4 furlongs: 1. Malthea, 108, 22.80, 11.60, 10.10; 2. Heemdale 111, 8.20, 2.60; 3. Faugot 110, 3.40, Henry J., Dover, Phil Mayer, Zero ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, 6 1/2 furlongs: 1. Dust Flower, 110, 8.60, 4.00, 3.60; 2. Doctor Glenn, 118, 3.40, 3.00; 3. Barbara Palmer, 108, 6.20, Jaume, Royal Dick, Snowden, True American, Golden Bloss, Auntie Millie ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, un mille et 70 verges: 1. Uncle Veto, 98; 2. Glenn, 104; 3. Mount Pleasant, 153, Eye Bright, Hartelle, Miracle Man, Little Ed, Billy Gardner, Darnley.

SEPTIEME COURSE, 5 furlongs: 1. J. O. T., Cauchon; 2. 1.1; 2. Frank McKerron, Bisalton; 3. Sorento Axworthy, Potvin; 4. 1.1; 5. 1.1; 6. 1.1; 7. 1.1; 8. 1.1; 9. 1.1; 10. 1.1; 11. 1.1; 12. 1.1; 13. 1.1; 14. 1.1; 15. 1.1; 16. 1.1; 17. 1.1; 18. 1.1; 19. 1.1; 20. 1.1; 21. 1.1; 22. 1.1; 23. 1.1; 24. 1.1; 25. 1.1; 26. 1.1; 27. 1.1; 28. 1.1; 29. 1.1; 30. 1.1; 31. 1.1; 32. 1.1; 33. 1.1; 34. 1.1; 35. 1.1; 36. 1.1; 37. 1.1; 38. 1.1; 39. 1.1; 40. 1.1; 41. 1.1; 42. 1.1; 43. 1.1; 44. 1.1; 45. 1.1; 46. 1.1; 47. 1.1; 48. 1.1; 49. 1.1; 50. 1.1; 51. 1.1; 52. 1.1; 53. 1.1; 54. 1.1; 55. 1.1; 56. 1.1; 57. 1.1; 58. 1.1; 59. 1.1; 60. 1.1; 61. 1.1; 62. 1.1; 63. 1.1; 64. 1.1; 65. 1.1; 66. 1.1; 67. 1.1; 68. 1.1; 69. 1.1; 70. 1.1; 71. 1.1; 72. 1.1; 73. 1.1; 74. 1.1; 75. 1.1; 76. 1.1; 77. 1.1; 78. 1.1; 79. 1.1; 80. 1.1; 81. 1.1; 82. 1.1; 83. 1.1; 84. 1.1; 85. 1.1; 86. 1.1; 87. 1.1; 88. 1.1; 89. 1.1; 90. 1.1; 91. 1.1; 92. 1.1; 93. 1.1; 94. 1.1; 95. 1.1; 96. 1.1; 97. 1.1; 98. 1.1; 99. 1.1; 100. 1.1; 101. 1.1; 102. 1.1; 103. 1.1; 104. 1.1; 105. 1.1; 106. 1.1; 107. 1.1; 108. 1.1; 109. 1.1; 110. 1.1; 111. 1.1; 112. 1.1; 113. 1.1; 114. 1.1; 115. 1.1; 116. 1.1; 117. 1.1; 118. 1.1; 119. 1.1; 120. 1.1; 121. 1.1; 122. 1.1; 123. 1.1; 124. 1.1; 125. 1.1; 126. 1.1; 127. 1.1; 128. 1.1; 129. 1.1; 130. 1.1; 131. 1.1; 132. 1.1; 133. 1.1; 134. 1.1; 135. 1.1; 136. 1.1; 137. 1.1; 138. 1.1; 139. 1.1; 140. 1.1; 141. 1.1; 142. 1.1; 143. 1.1; 144. 1.1; 145. 1.1; 146. 1.1; 147. 1.1; 148. 1.1; 149. 1.1; 150. 1.1; 151. 1.1; 152. 1.1; 153. 1.1; 154. 1.1; 155. 1.1; 156. 1.1; 157. 1.1; 158. 1.1; 159. 1.1; 160. 1.1; 161. 1.1; 162. 1.1; 163. 1.1; 164. 1.1; 165. 1.1; 166. 1.1; 167. 1.1; 168. 1.1; 169. 1.1; 170. 1.1; 171. 1.1; 172. 1.1; 173. 1.1; 174. 1.1; 175. 1.1; 176. 1.1; 177. 1.1; 178. 1.1; 179. 1.1; 180. 1.1; 181. 1.1; 182. 1.1; 183. 1.1; 184. 1.1; 185. 1.1; 186. 1.1; 187. 1.1; 188. 1.1; 189. 1.1; 190. 1.1; 191. 1.1; 192. 1.1; 193. 1.1; 194. 1.1; 195. 1.1; 196. 1.1; 197. 1.1; 198. 1.1; 199. 1.1; 200. 1.1; 201. 1.1; 202. 1.1; 203. 1.1; 204. 1.1; 205. 1.1; 206. 1.1; 207. 1.1; 208. 1.1; 209. 1.1; 210. 1.1; 211. 1.1; 212. 1.1; 213. 1.1; 214. 1.1; 215. 1.1; 216. 1.1; 217. 1.1; 218. 1.1; 219. 1.1; 220. 1.1; 221. 1.1; 222. 1.1; 223. 1.1; 224. 1.1; 225. 1.1; 226. 1.1; 227. 1.1; 228. 1.1; 229. 1.1; 230. 1.1; 231. 1.1; 232. 1.1; 233. 1.1; 234. 1.1; 235. 1.1; 236. 1.1; 237. 1.1; 238. 1.1; 239. 1.1; 240. 1.1; 241. 1.1; 242. 1.1; 243. 1.1; 244. 1.1; 245. 1.1; 246. 1.1; 247. 1.1; 248. 1.1; 249. 1.1; 250. 1.1; 251. 1.1; 252. 1.1; 253. 1.1; 254. 1.1; 255. 1.1; 256. 1.1; 257. 1.1; 258. 1.1; 259. 1.1; 260. 1.1; 261. 1.1; 262. 1.1; 263. 1.1; 264. 1.1; 265. 1.1; 266. 1.1; 267. 1.1; 268. 1.1; 269. 1.1; 270. 1.1; 271. 1.1; 272. 1.1; 273. 1.1; 274. 1.1; 275. 1.1; 276. 1.1; 277. 1.1; 278. 1.1; 279. 1.1; 280. 1.1; 281. 1.1; 282. 1.1; 283. 1.1; 284. 1.1; 285. 1.1; 286. 1.1; 287. 1.1; 288. 1.1; 289. 1.1; 290. 1.1; 291. 1.1; 292. 1.1; 293. 1.1; 294. 1.1; 295. 1.1; 296. 1.1; 297. 1.1; 298. 1.1; 299. 1.1; 300. 1.1; 301. 1.1; 302. 1.1; 303. 1.1; 304. 1.1; 305. 1.1; 306. 1.1; 307. 1.1; 308. 1.1; 309. 1.1; 310. 1.1; 311. 1.1; 312. 1.1; 313. 1.1; 314. 1.1; 315. 1.1; 316. 1.1; 317. 1.1; 318. 1.1; 319. 1.1; 320. 1.1; 321. 1.1; 322. 1.1; 323. 1.1; 324. 1.1; 325. 1.1; 326. 1.1; 327. 1.1; 328. 1.1; 329. 1.1; 330. 1.1; 331. 1.1; 332. 1.1; 333. 1.1; 334. 1.1; 335. 1.1; 336. 1.1; 337. 1.1; 338. 1.1; 339. 1.1; 340. 1.1; 341. 1.1; 342. 1.1; 343. 1.1; 344. 1.1; 345. 1.1; 346. 1.1; 347. 1.1; 348. 1.1; 349. 1.1; 350. 1.1; 351. 1.1; 352. 1.1; 353. 1.1; 354. 1.1; 355. 1.1; 356. 1.1; 357. 1.1; 358. 1.1; 359. 1.1; 360. 1.1; 361. 1.1; 362. 1.1; 363. 1.1; 364. 1.1; 365. 1.1; 366. 1.1; 367. 1.1; 368. 1.1; 369. 1.1; 370. 1.1; 371. 1.1; 372. 1.1; 373. 1.1; 374. 1.1; 375. 1.1; 376. 1.1; 377. 1.1; 378. 1.1; 379. 1.1; 380. 1.1; 381. 1.1; 382. 1.1; 383. 1.1; 384. 1.1; 385. 1.1; 386. 1.1; 387. 1.1; 388. 1.1; 389. 1.1; 390. 1.1; 391. 1.1; 392. 1.1; 393. 1.1; 394. 1.1; 395. 1.1; 396. 1.1; 397. 1.1; 398. 1.1; 399. 1.1; 400. 1.1; 401. 1.1; 402. 1.1; 403. 1.1; 404. 1.1; 405. 1.1; 406. 1.1; 407. 1.1; 408. 1.1; 409. 1.1; 410. 1.1; 411. 1.1; 412. 1.1; 413. 1.1; 414. 1.1; 415. 1.1; 416. 1.1; 417. 1.1; 418. 1.1; 419. 1.1; 420. 1.1; 421. 1.1; 422. 1.1; 423. 1.1; 424. 1.1; 425. 1.1; 426. 1.1; 427. 1.1; 428. 1.1; 429. 1.1; 430. 1.1; 431. 1.1; 432. 1.1; 433. 1.1; 434. 1.1; 435. 1.1; 436. 1.1; 437. 1.1; 438. 1.1; 439. 1.1; 440. 1.1; 441. 1.1; 442. 1.1; 443. 1.1; 444. 1.1; 445. 1.1; 446. 1.1; 447. 1.1; 448. 1.1; 449. 1.1; 450. 1.1; 451. 1.1; 452. 1.1; 453. 1.1; 454. 1.1; 455. 1.1; 456. 1.1; 457. 1.1; 458. 1.1; 459. 1.1; 460. 1.1; 461. 1.1; 462. 1.1; 463. 1.1; 464. 1.1; 465. 1.1; 466. 1.1; 467. 1.1; 468. 1.1; 469. 1.1; 470. 1.1; 471. 1.1; 472. 1.1; 473. 1.1; 474. 1.1; 475. 1.1; 476. 1.1; 477. 1.1; 478. 1.1; 479. 1.1; 480. 1.1; 481. 1.1; 482. 1.1; 483. 1.1; 484. 1.1; 485. 1.1; 486. 1.1; 487. 1.1; 488. 1.1; 489. 1.1; 490. 1.1; 491. 1.1; 492. 1.1; 493. 1.1; 494. 1.1; 495. 1.1; 496. 1.1; 497. 1.1; 498. 1.1; 499. 1.1; 500. 1.1; 501. 1.1; 502. 1.1; 503. 1.1; 504. 1.1; 505. 1.1; 506. 1.1; 507. 1.1; 508. 1.1; 509. 1.1; 510. 1.1; 511. 1.1; 512. 1.1; 513. 1.1; 514. 1.1; 515. 1.1; 516. 1.1; 517. 1.1; 518. 1.1; 519. 1.1; 520. 1.1; 521. 1.1; 522. 1.1; 523. 1.1; 524. 1.1; 525. 1.1; 526. 1.1; 527. 1.1; 528. 1.1; 529. 1.1; 530. 1.1; 531. 1.1; 532. 1.1; 533. 1.1; 534. 1.1; 535. 1.1; 536. 1.1; 537. 1.1; 538. 1.1; 539. 1.1; 540. 1.1; 541. 1.1; 542. 1.1; 543. 1.1; 544. 1.1; 545. 1.1; 546. 1.1; 547. 1.1; 548. 1.1; 549. 1.1; 550. 1.1; 551. 1.1; 552. 1.1; 553. 1.1; 554. 1.1; 555. 1.1; 556. 1.1; 557. 1.1; 558. 1.1; 559. 1.1; 560. 1.1; 561. 1.1; 562. 1.1; 563. 1.1; 564. 1.1; 565. 1.1; 566. 1.1; 567. 1.1; 568. 1.1; 569. 1.1; 570. 1.1; 571. 1.1; 572. 1.1; 573. 1.1; 574. 1.1; 575. 1.1; 576. 1.1; 577. 1.1; 578. 1.1; 579. 1.1; 580. 1.1; 581. 1.1; 582. 1.1; 583. 1.1; 584. 1.1; 585. 1.1; 586. 1.1; 587. 1.1; 588. 1.1; 589. 1.1; 590. 1.1; 591. 1.1; 592. 1.1; 593. 1.1; 594. 1.1; 595. 1.1; 596. 1.1; 597. 1.1; 598. 1.1; 599. 1.1; 600. 1.1; 601. 1.1; 602. 1.1; 603. 1.1; 604. 1.1; 605. 1.1; 606. 1.1; 607. 1.1; 608. 1.1; 609. 1.1; 610. 1.1; 611. 1.1; 612. 1.1; 613. 1.1; 614. 1.1; 615. 1.1; 616. 1.1; 617. 1.1; 618. 1.1; 619. 1.1; 620. 1.1; 621. 1.1; 622. 1.1; 623. 1.1; 624. 1.1; 625. 1.1; 626. 1.1; 627. 1.1; 628. 1.1; 629. 1.1; 630. 1.1; 631. 1.1; 632. 1.1; 633. 1.1; 634. 1.1; 635. 1.1; 636. 1.1; 637. 1.1; 638. 1.1; 639. 1.1; 640. 1.1; 641. 1.1; 642. 1.1; 643. 1.1; 644. 1.1; 645. 1.1; 646. 1.1; 647. 1.1; 648. 1.1; 649. 1.1; 650. 1.1; 651. 1.1; 652. 1.1; 653. 1.1; 654. 1.1; 655. 1.1; 656. 1.1; 657. 1.1; 658. 1.1; 659. 1.1; 660. 1.1; 661. 1.1; 662. 1.1; 663. 1.1; 664. 1.1; 665. 1.1; 666. 1.1; 667. 1.1; 668. 1.1; 669. 1.1; 670. 1.1; 671. 1.1; 672. 1.1; 673. 1.1; 674. 1.1; 675. 1.1; 676. 1.1; 677. 1.1; 678. 1.1; 679. 1.1; 680. 1.1; 681. 1.1; 682. 1.1; 683. 1.1; 684. 1.1; 685. 1.1; 686. 1.1; 687. 1.1; 688. 1.1; 689. 1.1; 690. 1.1; 691. 1.1; 692. 1.1; 693. 1.1; 694. 1.1; 695. 1.1; 696. 1.1; 697. 1.1; 698. 1.1; 699. 1.1; 700. 1.1; 701. 1.1; 702. 1.1; 703. 1.1; 704. 1.1; 705. 1.1; 706. 1.1; 707. 1.1; 708. 1.1; 709. 1.1; 710. 1.1; 711. 1.1; 712. 1.1; 713. 1.1; 714. 1.1; 715. 1.1; 716. 1.1; 717. 1.1; 718. 1.1; 719. 1.1; 720. 1.1; 721. 1.1; 722. 1.1; 723. 1.1; 724. 1.1; 725. 1.1; 726. 1.1; 727. 1.1; 728. 1.1; 729. 1.1; 730. 1.1; 731. 1.1; 732. 1.1; 733. 1.1; 734. 1.1; 735. 1.1; 736. 1.1; 737. 1.1; 738. 1.1; 739. 1.1; 740. 1.1; 741. 1.1; 742. 1.1; 743. 1.1; 744. 1.1; 745. 1.1; 746. 1.1; 747. 1.1; 748. 1.1; 749. 1.1; 750. 1.1; 751. 1.1; 752. 1.1; 753. 1.1; 754. 1.1; 755. 1.1; 756. 1.1; 757. 1.1; 758. 1.1; 759. 1.1; 760. 1.1; 761. 1.1; 762. 1.1; 763. 1.1; 764. 1.1; 765. 1.1; 766. 1.1; 767. 1.1; 768. 1.1; 769. 1.1; 770. 1.1; 771. 1.1; 772. 1.1; 773. 1.1; 774. 1.1; 775. 1.1; 776. 1.1; 777. 1.1; 778. 1.1; 779. 1.1; 780. 1.1; 781. 1.1; 782. 1.1; 783. 1.1; 784. 1.1; 785. 1.1; 786. 1.1; 787. 1.1; 788. 1.1; 789. 1.1; 790. 1.1; 791. 1.1; 792. 1.1; 793. 1.1; 794. 1.1; 795. 1.1; 796. 1.1; 797. 1.1; 798. 1.1; 799. 1.1; 800. 1.1; 801. 1.1; 802. 1.1; 803. 1.1; 804. 1.1; 805. 1.1; 806. 1.1; 807. 1.1; 808. 1.1; 809. 1.1; 810. 1.1; 811. 1.1; 812. 1.1; 813. 1.1; 814. 1.1; 815. 1.1; 816. 1.1; 817. 1.1; 818. 1.1; 819. 1.1; 820. 1.1; 821. 1.1; 822. 1.1; 823. 1.1; 824. 1.1; 825. 1.1; 826. 1.1; 827. 1.1; 828. 1.1; 829. 1.1; 830. 1.1; 831. 1.1; 832. 1.1; 833. 1.1; 834. 1.1; 835. 1.1; 836. 1.1; 837. 1.1; 838. 1.1; 839. 1.1; 840. 1.1; 841. 1.1; 842. 1.1; 843. 1.1; 844. 1.1; 845. 1.1; 846. 1.1; 847. 1.1; 848. 1.1; 849. 1.1; 850. 1.1; 851. 1.1; 852. 1.1; 853. 1.1; 854. 1.1; 855. 1.1; 856. 1.1; 857. 1.1; 858. 1.1; 859. 1.1; 860. 1.1; 861. 1.1; 862. 1.1; 863. 1.1; 864. 1.1; 865. 1.1; 866. 1.1; 867. 1.1; 868. 1.1; 869. 1.1; 870. 1.1; 871. 1.1; 872. 1.1; 873. 1.1; 874. 1.1; 875. 1.1; 876. 1.1; 877. 1.1; 878. 1.1; 879. 1.1; 880. 1.1; 881. 1.1; 882. 1.1; 883. 1.1; 884. 1.1; 885. 1.1; 886. 1.1; 887. 1.1; 888. 1.1; 889. 1.1; 890. 1.1; 891. 1.1; 892. 1.1; 893. 1.1; 894. 1.1; 895. 1.1; 896. 1.1; 897. 1.1; 898. 1.1; 899. 1.1; 900. 1.1; 901. 1.1; 902. 1.1; 903. 1.1; 904. 1.1; 905. 1.1; 906. 1.1; 907. 1.1; 908. 1.1; 909. 1.1; 910. 1.1; 911. 1.1; 912. 1.1; 913. 1.1; 914. 1.1; 915. 1.1; 916. 1.1; 917. 1.1; 918. 1.1; 919. 1.1; 920. 1.1; 921. 1.1; 922. 1.1; 923. 1.1; 924. 1.1; 925. 1.1; 926. 1.1; 927. 1.1; 928. 1.1; 929. 1.1; 930. 1.1; 931. 1.1; 932. 1.1; 933. 1.1; 934. 1.1; 935. 1.1; 936. 1.1; 937. 1.1; 938. 1.1; 939. 1.1; 940. 1.1; 941. 1.1; 942. 1.1; 943. 1.1; 944. 1.1; 945. 1.1; 946. 1.1; 947. 1.1; 948. 1.1; 949. 1.1; 950. 1.1; 951. 1.1; 952. 1.1; 953. 1.1; 954. 1.1; 955. 1.1; 956. 1.1; 957. 1.1; 958. 1.1; 959. 1.1; 960. 1.1; 961. 1.1; 962. 1.1; 963. 1.1; 964. 1.1; 965. 1.1; 966. 1.1; 967. 1.1; 968. 1.1; 969. 1.1; 970. 1.1; 971. 1.1; 972. 1.1; 973. 1.1; 974. 1.1; 975. 1.1; 976. 1.1; 977. 1.1; 978. 1.1; 979. 1.1; 980. 1.1; 981. 1.1; 982. 1.1; 983. 1.1; 984. 1.1; 985. 1.1; 986. 1.1; 987. 1.1; 988. 1.1; 989. 1.1; 990. 1.1; 991. 1.1; 992. 1.1; 993. 1.1; 994. 1.1; 995. 1.1; 996. 1.1; 997. 1.1; 998. 1.1; 999. 1.1; 1000. 1.1; 1001. 1.1; 1002. 1.1; 1003. 1.1; 1004. 1.1; 1005. 1.1; 1006. 1.1; 1007. 1.1; 1008. 1.1; 1009. 1.1; 1010. 1.1; 1011. 1.1; 1012. 1.1; 1013. 1.1; 1014. 1.1; 1015. 1.1; 1016. 1.1; 1017. 1.1; 1018. 1.1; 1019. 1.1; 1020. 1.1; 1021. 1.1; 1022. 1.1; 1023. 1.1; 1024. 1.1; 1025. 1.1; 1026. 1.1; 1027. 1.1; 1028. 1.1; 1029. 1.1; 1030. 1.1; 1031. 1.1; 1032. 1.1; 1033. 1.1; 1034. 1.1; 1035. 1.1; 1036. 1.1; 1037. 1.1; 1038. 1.1; 1039. 1.1; 1040. 1.1; 1041. 1.1; 1042. 1.1; 1043. 1.1; 1044. 1.1; 1045. 1.1; 1046. 1.1; 1047. 1.1; 1048. 1.1; 1049. 1.1; 1050. 1.1; 1051. 1.1; 1052. 1.1; 1053. 1.1; 1054. 1.1; 1055. 1.1; 1056. 1.1; 1057. 1.1; 1058. 1.1; 1059. 1.1; 1060. 1.1; 1061. 1.1; 1062. 1.1; 1063. 1.1; 1064. 1.1; 1065. 1.1; 1066. 1.1; 1067. 1.1; 1068. 1.1; 1069. 1.1; 1070. 1.1; 1071. 1.1; 1072. 1.1; 1073. 1.1; 1074. 1.1; 1075. 1.1; 1076. 1.1; 1077. 1.1; 1078. 1.1; 1079. 1.1; 1080. 1.1; 1081. 1.1; 1082. 1.1; 1083. 1.1; 1084. 1.1; 1085. 1.1; 1086. 1.1; 1087. 1.1; 1088. 1.1; 1089. 1.1; 1090. 1.1; 1091. 1.1; 1092. 1.1; 1093. 1.1; 1094. 1.1; 1095. 1.1; 1096. 1.1; 1097. 1.1; 1098. 1.1; 1099. 1.1; 1100. 1.1; 1101. 1.1; 1102. 1.1; 1103. 1.1; 1104. 1.1; 110

**AUTOMOBILISTES  
D'OTTAWA REÇUS  
PAR L'AUTO CLUB**

Ces visiteurs ont été reçus à un grand banquet. — L'inspection de la route.

**ROUTE MONTREAL-OTTAWA**

Cette route sera ouverte à la circulation, demain, le 5 novembre.

Le Royal Automobile Club of Canada a reçu récemment l'Automobile Club d'Ottawa, à un banquet intime qui avait lieu dans le salon bleu de l'hôtel Windsor.

Il y a quelques semaines le club local visitait celui de la capitale et lui apportait en même temps la nouvelle que la nouvelle route Montréal-Ottawa, sauf sur une distance de 60 milles, était complètement terminée.

Le ministre de la voirie d'Ontario, comme celui de Québec, fut très favorablement reçu par les visiteurs. L'honorable M. Perron, ministre de la voirie, et l'honorable M. Henry de la voirie d'Ontario, furent l'objet d'une résolution de remerciements de la part de l'assemblée, pour le remerciement de la diligence avec laquelle ils ont construit la route Montréal-Ottawa d'abord et les routes en général.

Au cours de la réunion, on parla aussi des provinces maritimes qui semblent un peu, au dire d'un orateur, oubliées dans les rapports des routes des "Auto Clubs".

Le bureau chef du Canadien National, à Montréal, a reçu hier la visite du Dr Alamar Gedeon, ancien gouverneur d'Etat et député au parlement hongrois qui est de passage au Canada pour acheter une grande ferme sur laquelle il s'établira avec des centaines de paysans hongrois établis à l'heure actuelle sur ses terres en Hongrie.

**LES ORATEURS**

Le premier orateur fut le président du club local, M. Theo. Morgan qui, après avoir souhaité la bienvenue aux visiteurs de la capitale, déclara que le club d'automobiles, depuis nombre d'années ont demandé et obtenu un grand nombre de choses qui ont eu pour but d'améliorer les routes et de rendre les communications entre les grands centres du Canada de plus en plus faciles.

M. Morgan parla ensuite des activités du Royal Club. Il indique aux visiteurs plusieurs sujets auxquels on s'intéresse actuellement. Il cite tout particulièrement le point des lumières qu'on devrait ordonner sur tout véhicule, à traction mécanique ou animale; des règlements de trafic uniformes dans toute la province, avec des signaux uniformes aussi. Le club demande ensuite qu'on établisse une plus grande protection aux passages à niveau des chemins de fer.

Le club suggère la création de tarifs qu'une partie d'une route à la fois, c'est à dire la moitié du chemin afin de permettre la circulation sur l'autre moitié pendant les réparations. Que l'on jette du sable immédiatement après l'application du goudron, demande-t-il.

La dernière suggestion se rapporte aux entrées de Montréal. Le club demande qu'on les rende plus à la portée de tous en amendant certain règlements des ponts.

M. Morgan termine en français en demandant au maire Champagne d'Ottawa, d'adresser la parole.

**LE MAIRE CHAMPAGNE**

Il remercie le Royal Club puis parle de l'entente des citoyens Canadiens français et des Canadiens-irlandais dans la capitale.

Il fait ensuite l'éloge d'Ottawa qui d'après plusieurs personnes qu'il a rencontrées auparavant, est la plus belle ville au monde, dit-il. Il raconte à ce sujet l'anecdote d'un avocat à qui on demandait qui était le meilleur avocat de sa ville. Le procureur lui répondit que c'était lui-même. On demanda alors à l'avocat de prouver le fait, mais ce dernier répondit: "Je n'ai pas besoin de le prouver, je l'admets". Le maire Champagne dit alors qu'il admet que la capitale est la plus belle partie de l'univers et il dit qu'avec la nouvelle route ouverte au trafic, les citoyens de Montréal voudront voir la plus belle ville du monde et que les citoyens d'Ottawa

**LE TERME DE NOVEMBRE  
ON ENTENDRA DES  
VENDREDI UN  
PROCES DE MEURTRE**

La cause des accusés du meurtre du restaurateur Beauvais, cette semaine

**QUATRE IGNORAMUS**

Le juge Wilson fait de sévères remarques au sujet de l'absence des accusés

Le grand jury du terme de novembre, à la cour des Assises criminelles a été licencié hier après-midi, par l'honorable juge C. A. Wilson, président du terme, après qu'il eut fait son rapport sur les causes qu'on lui a soumises. Le juge Wilson a félicité le grand jury pour son travail et lui a déclaré qu'il était heureux de constater que presque tous les grands jurés s'étaient rendus à l'appel de leur nom.

Un certain nombre d'accusés qui n'en avaient pas fait autant, ont vu leur cautionnement confisqué et un ordre de les arrêter a été de nouveau émis contre eux par le président du tribunal.

Le grand jury a trouvé qu'il n'y avait pas de causes dans quatre des cas qui lui furent soumis. Ces ignoramus ont en faveur de V. H. Pagnon, accusé de faux prétextes; Alfred Pitre, accusé de vol d'automobile, et des frères Max et Edward Rafferty, accusés du vol sur la personne.

Ceux dont les cautionnements ont été confisqués sont: L. Desrosiers, et J. A. Barbeau, accusés de faux prétextes; Orlan Bergeron, accusé de vol; Paul Besette, et René Dubulle, accusés, le premier, de vol comme serviteur, et l'autre, de fraude.

On a ensuite préparé la liste des causes telles qu'elles seront appelées à ce terme-ci, pour procès. La première qui a été fixée à aujourd'hui même, est celle de Dame W. Marquis, faux prétextes. Demain, on entendra l'importante cause de Raymond et Girard, accusés du vol à main armée commis contre la Banque Molson, au printemps dernier.

Vendredi aura lieu le procès d'Alfred Deschambault, Sidney Harrison et William Davis, accusés d'avoir assassiné le restaurateur Beauvais, à Verdun, le 8 septembre dernier. Ce sera donc la première cause de meurtre du terme. La cause de H. Butten et Jas. Cornwall a aussi été fixée à vendredi, mais sera sans doute remise à plus tard. Il s'agit d'un vol d'auto.

Samedi, on entendra la cause de John Starke et Arthur Chabot, accusés de deux reprises, de vols d'automobiles.

Les procès de la semaine prochaine n'ont pas encore été fixés. Il y aura probablement celui de Madame Serafini et de Parillo, mais on ne sait pas encore au juste ce qui sera fait dans ces deux cas. Comme on le sait, ces deux causes, en plus de 14 autres, ont été ajournées du terme de septembre à celui-ci.

**SEVERES REMARQUES DU  
JUGE WILSON**

En constatant que plusieurs des accusés qui étaient sous caution ne s'étaient pas présentés à l'appel de leur nom hier, l'honorable juge Wilson se montra fort sévère dans ses remarques. "Plus on demande aux gens d'être présents, plus on constate qu'il y en a d'absents, dit le juge. La Cour perd son temps à rendre des jugements par défaut, et quelques jours plus tard, les accusés reviennent en demandant pour raison la première chose, donnant pour raison la première justice est ainsi considérablement retardée et il faut qu'un tel état de choses cesse.

"J'ai bien envie d'ordonner que tous ceux qui se présenteront demain après qu'ils ont été absents aujourd'hui soient détenus en prison jusqu'à ce que leur cause soit appelée pour procès. J'ai constaté par moi-même au cours des derniers six ou sept termes que dix pour cent des accusés n'étaient pas présents le jour où leur procès avait été fixé. Il faut que cela cesse".

Le président du tribunal passa ensuite à l'article de la loi qui traite des accusés qui changent d'option et désirent avoir leur procès au petit jury de la paix au lieu du petit jury. Le juge lit l'article et dit que tel que l'option devrait être faite selon la loi et non à la dernière minute comme la chose se pratique depuis assez longtemps et même trop longtemps.

"A partir de maintenant, termina le juge, de deux choses l'une; ou les accusés se plaindront d'avoir été gardés devant cette cour ou ils plaideront que la cour inférieure n'avait pas juridiction.

**L'OPERETTE**

"Le Carillon de Saint-Arion" est représenté avec beaucoup d'homogénéité par nos jeunes artistes.

La Société canadienne d'opérette nous offrait, hier soir, au Monument National, le deuxième spectacle de sa deuxième saison. L'opérette à l'affiche était: "Le Carillon de Saint-Arion", trois actes et quatre tableaux de Gaston Meynard. L'auditoire n'était pas aussi nombreux qu'à l'ordinaire et cela est probablement dû au fait que la Société répète maintenant chaque deux semaines les mêmes opérettes. Les deux saïons en feront certes plus qu'une de celles de l'an dernier.

"Le Carillon de Saint-Arion" n'a vraiment pas l'envergure des autres opérettes mises à l'affiche, particulièrement "Amour Taïgane" dont on garde un si bon souvenir. Toutefois cette opérette ne manque pas de bons passages qui ont pu et qui a fallu répéter. Mais la musique n'a pas le charme et la belle prestance des autres opérettes que la Société nous a fait connaître jusqu'à présent.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette. Tous sont sur un pied d'égalité et l'intérêt en languit passablement.

Toutefois, la Société nous présente un nouveauté, et c'est d'un grand mérite. Nous avons eu tant de vieilleries... Nous ne cherchons pas chicane à la Société, ni aux administrateurs de la section artistique qui ont comme à l'ordinaire apporté à l'interprétation tout le souci que l'on peut demander. De fait, "Le Carillon de Saint-Arion" est rendu avec une homogénéité qu'on n'a pas encore vue au Monument National. Et c'est déjà une belle note pour MM. Vaillancourt et Roberval sur le plan de l'opérette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

**L'ETAT SANITAIRE  
DE LA VILLE DE  
LONGUEUIL**

Il est excellent et pas une plainte n'est faite au cours d'octobre

**L'ACHAT D'UN CHEVAL**

Les membres du conseil de Longueuil ont tenu leur assemblée régulière. Etaient présents à cette réunion, le secrétaire, M. J. A. Garreau, président de l'assemblée, J. A. Garreau, Aimé David et Arthur Roy. On remarqua aussi le nouveau secrétaire-treasorier, M. J. A. L'Heureux, qui prit pour la première fois son poste à une assemblée régulière du conseil de Longueuil.

Le secrétaire-treasorier donna lecture du rapport de l'inspecteur des denrées alimentaires pour le mois d'octobre. Cet inspecteur, M. J. Dufréne, fait remarquer que la ville de Longueuil est dans un excellent état sanitaire; que les laitiers suivent à l'exactitude les règlements et qu'ils livrent du lait aussi pur que l'exige la loi. Les maisons sont propres et bien tenues, et surtout les cours des maisons sont dans un état impeccable pour leur propre.

L'échevin Garreau propose l'adoption de ce rapport. Il fit remarquer que ce rapport de l'inspecteur dans son rapport au sujet du bel état sanitaire de la cité. "En effet, dit-il, durant tout le mois, nous n'avons pas reçu une seule plainte, quelle qu'elle soit. Ceci veut dire, comme le mentionne l'inspecteur, que le lait que les laitiers livrent ne laisse rien à désirer, car c'est grâce à lui que la ville est dans un si bel état sanitaire. Cet état vient de l'excellent système d'inspection sanitaire qu'il a proposé et que nous nous sommes fait un plaisir d'adopter à l'unanimité."

Lecture fut aussi donnée du rapport du médecin de la cité. Dans ce rapport on remarque que le médecin de la cité a visité les écoles et collèges de Longueuil, et qu'il a examiné tous les élèves. Il déclare avoir examiné mille trois cent quarante enfants, dans les différents collèges, convents et écoles de la cité de Longueuil. La plupart étaient en bonne santé, et ceux qui étaient malades reçurent les instructions nécessaires pour les ramener à une santé parfaite. Le médecin de la cité est heureux de constater que les élèves, les parents des instituteurs suivent à la lettre les conseils médicaux et surtout la loi sanitaire, qui permet à tous d'avoir une bonne santé, en vivant dans un milieu de propreté. L'échevin Garreau propose que ce rapport soit adopté et il fut secondé par l'échevin Roy.

La question du fameux "cheval rouge" de la station de pompes est encore une fois revenue sur le tapis. On se souvient que l'assemblée régulière d'il y a un mois, cette question avait été soulevée par l'échevin Garreau qui, se plaignant que le "cheval rouge" de la station de pompes donnait un mauvais service et se rebellait lorsqu'on voulait l'atteler, demanda qu'on achète un autre cheval. Mais jusqu'ici le fameux "cheval rouge" n'a pas été remplacé. "J'ai donné ordre au chef d'aller au feu dit l'échevin Garreau; le chef veut bien aller au feu, mais le "rouge" ne veut pas y aller. Les pompiers, en aussi grand nombre qu'ils soient, ne peuvent parvenir à l'atteler; et de ce fait il est impossible d'amener la grande échelle aux incendies. J'ai assisté moi-même à une scène de ce genre et j'ai pu constater qu'il était pratiquement impossible d'atteler ce cheval rebelle. Cette question est importante car il est très urgent d'avoir un autre cheval. C'est un cas de danger parce qu'on ne peut se rendre aux incendies avec la grande échelle. De plus, ce cheval se trouve dangereux par le fait qu'il ne veut pas se laisser atteler et qu'il rue lorsque les pompiers tentent, mais en vain, de lui mettre un harnais sur le dos. S'il advenait un gros incendie, on aurait peut-être à déplorer des pertes de vie, parce que les pompiers ne seraient pas arrivés à temps. Je demande donc qu'on vote dès ce soir une somme de \$175 pour qu'on achète un cheval qui sera apte au service des pompes, et qui remplacera le "rouge" ce dernier devant être mis à la retraite". Cette proposition fut secondée par l'échevin Roy et adoptée. L'échevin Garreau sera autorisé à acheter un cheval apte au service et pour une somme n'excédant pas cent soixante-quinze dollars.

Il fut proposé par l'échevin David et adopté que le nouveau secrétaire-treasorier, M. L'Heureux, soit nommé greffier de la Cour du Recorder sans aucune rétribution.

L'échevin Garreau demanda qu'on envoie une résolution aux commissaires du havre, leur relatant l'état du boulevard Rainville. Ce boulevard serait dans un état pitoyable et présenterait un danger et un ennui pour les automobiles et les autres véhicules. Comme ce boulevard appartient à la commission du havre, l'échevin Garreau demanda qu'on prie les commissaires de faire les réparations nécessaires avant l'hiver. Cela fut adopté.

L'échevin David annonça que mardi le onze novembre prochain, il y aura une assemblée dans la salle du conseil municipal à Longueuil au sujet du nouveau règlement 327. L'échevin David fera à cette occasion un exposé complet de l'état des finances de la cité, pour mettre fin aux rumeurs qui courent depuis quelque temps au sujet des finances.

Londres et Anvers  
"CANADIAN PIONEER" 6 nov.  
Cardiff et Swansea  
S. S. "CANADIAN VICTOR" 18 nov.  
S. S. "CANADIAN VICTOR" 18 nov.

**BANQUET DE L'ARMISTICE**  
C'est par erreur qu'il a été annoncé hier que le dîner organisé par France-Amérique et par L'Alliance Française serait donné au Windsor. Ainsi que cela est spécifié dans les lettres d'invitation, le dîner aura lieu le 10, au Ritz Carlton, et sera présidé par l'honorable R. Dandurand et l'honorable juge Desautels, aux côtés desquels seront M. le baron de Vitrolles, consul général de France et Madame de Vitrolles, qui témoignent toujours le plus grand intérêt à toutes les manifestations françaises organisées par ces deux sociétés franco-canadiennes.

**CONCERTS**  
Le Concert Rodolphe Plamondon  
Dimanche le 16 novembre, au théâtre Orpheum  
Ne pas oublier que c'est le dimanche après-midi, 16 novembre, que M. Rodolphe Plamondon, l'éminent ténor donnera son second concert au théâtre Orpheum. Afin de permettre aux membres des chorales d'anglais d'assister à ce concert, M. Plamondon a bien voulu en fixer l'heure à quatre heures au lieu de trois heures comme le premier concert.

On annonce aussi que les programmes à la portée de tous. Le programme est entièrement nouveau et est un véritable régal artistique. M. Ulysse Paquin, basse, et Madame Chamberland-Paquin sont aussi au programme. Billets en vente lundi prochain chez Archambault et au théâtre.

**LE JUGE WILSON FAIT DE SEVERES  
REMARQUES AU SUJET DE  
L'ABSENCE DES ACCUSÉS**

Le grand jury du terme de novembre, à la cour des Assises criminelles a été licencié hier après-midi, par l'honorable juge C. A. Wilson, président du terme, après qu'il eut fait son rapport sur les causes qu'on lui a soumises. Le juge Wilson a félicité le grand jury pour son travail et lui a déclaré qu'il était heureux de constater que presque tous les grands jurés s'étaient rendus à l'appel de leur nom.

Un certain nombre d'accusés qui n'en avaient pas fait autant, ont vu leur cautionnement confisqué et un ordre de les arrêter a été de nouveau émis contre eux par le président du tribunal.

Le grand jury a trouvé qu'il n'y avait pas de causes dans quatre des cas qui lui furent soumis. Ces ignoramus ont en faveur de V. H. Pagnon, accusé de faux prétextes; Alfred Pitre, accusé de vol d'automobile, et des frères Max et Edward Rafferty, accusés du vol sur la personne.

Ceux dont les cautionnements ont été confisqués sont: L. Desrosiers, et J. A. Barbeau, accusés de faux prétextes; Orlan Bergeron, accusé de vol; Paul Besette, et René Dubulle, accusés, le premier, de vol comme serviteur, et l'autre, de fraude.

On a ensuite préparé la liste des causes telles qu'elles seront appelées à ce terme-ci, pour procès. La première qui a été fixée à aujourd'hui même, est celle de Dame W. Marquis, faux prétextes. Demain, on entendra l'importante cause de Raymond et Girard, accusés du vol à main armée commis contre la Banque Molson, au printemps dernier.

Vendredi aura lieu le procès d'Alfred Deschambault, Sidney Harrison et William Davis, accusés d'avoir assassiné le restaurateur Beauvais, à Verdun, le 8 septembre dernier. Ce sera donc la première cause de meurtre du terme. La cause de H. Butten et Jas. Cornwall a aussi été fixée à vendredi, mais sera sans doute remise à plus tard. Il s'agit d'un vol d'auto.

Samedi, on entendra la cause de John Starke et Arthur Chabot, accusés de deux reprises, de vols d'automobiles.

Les procès de la semaine prochaine n'ont pas encore été fixés. Il y aura probablement celui de Madame Serafini et de Parillo, mais on ne sait pas encore au juste ce qui sera fait dans ces deux cas. Comme on le sait, ces deux causes, en plus de 14 autres, ont été ajournées du terme de septembre à celui-ci.

En constatant que plusieurs des accusés qui étaient sous caution ne s'étaient pas présentés à l'appel de leur nom hier, l'honorable juge Wilson se montra fort sévère dans ses remarques. "Plus on demande aux gens d'être présents, plus on constate qu'il y en a d'absents, dit le juge. La Cour perd son temps à rendre des jugements par défaut, et quelques jours plus tard, les accusés reviennent en demandant pour raison la première chose, donnant pour raison la première justice est ainsi considérablement retardée et il faut qu'un tel état de choses cesse.

"J'ai bien envie d'ordonner que tous ceux qui se présenteront demain après qu'ils ont été absents aujourd'hui soient détenus en prison jusqu'à ce que leur cause soit appelée pour procès. J'ai constaté par moi-même au cours des derniers six ou sept termes que dix pour cent des accusés n'étaient pas présents le jour où leur procès avait été fixé. Il faut que cela cesse".

Le président du tribunal passa ensuite à l'article de la loi qui traite des accusés qui changent d'option et désirent avoir leur procès au petit jury de la paix au lieu du petit jury. Le juge lit l'article et dit que tel que l'option devrait être faite selon la loi et non à la dernière minute comme la chose se pratique depuis assez longtemps et même trop longtemps.

"A partir de maintenant, termina le juge, de deux choses l'une; ou les accusés se plaindront d'avoir été gardés devant cette cour ou ils plaideront que la cour inférieure n'avait pas juridiction.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

**MOIS D'OCTOBRE  
RAVISSANT**

C'est le plus beau que nous ayons eu depuis 1882, dit l'Observatoire McGill

La neige qui couvrait le sol hier matin et la froide température de la journée d'hiver nous a fait comparer cette journée avec celles du mois d'octobre que nous venons de finir, et le plus beau que nous ayons eu depuis 1882.

Cependant, il est encore possible que nous ayons de beaux jours et "été de la St-Martin" que l'on a vers le milieu de novembre, sera selon les prévisions atmosphériques, relativement chaud.

Après cette date, il est bien probable que l'on pourra dire adieu à la chaleur.

La saison théâtrale française de l'Orpheum se termine très prochainement, puisque l'excellente troupe de la Porte Saint-Martin n'est à Montréal que pour deux autres semaines. Tous les amateurs de beau théâtre devront donc profiter de ces deux semaines, et assister à d'ailleurs réservé pour cette fin de saison, les plus belles pièces de son répertoire. Aujourd'hui, on joue encore "La Dame aux Camélias", de même qu'à la matinée de jeudi. Mais à partir de jeudi soir, la célèbre pièce "Montmartre", une nouveauté pour Montréal, sera à l'affiche.

C'est la vie d'une petite femme de Montmartre, qui préfère le faubourg gai, joyeux, la vie du Moulin-Rouge, à tout ce qu'un brave garçon peut lui donner: vie tranquille, mariage. Le premier et le dernier acte, c'est le "Moulin-Rouge". M. Cavelier nous promet un décor qui fera sensation. Il paraît que c'est une merveille, et que l'on aura l'illusion de se trouver

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

Le succès de l'opérette en langage populaire n'est pas la destination de ce spectacle. Tout ce qui est en jeu est de manifester dans toute leur ampleur. La chose est regrettable, car la Société nous présentait hier un nouveau baryton qui ne manque pas de voix et qui a du timbre. Nous voulons parler de M. J. Fournier de Bellevue. Très bien en scène et doué d'un organe très sympathique, M. de Bellevue y gagnerait si on le mettait dans un meilleur rôle. Il tenait bien le premier, mais l'opérette est sans aucune vedette.

dans ce milieu de Paris où l'on rit, où l'on pleure, où l'on se grise... Le rôle de la petite femme de Montmartre sera tenu par Mlle Pascal, celui du bon ami Tavernier, par M. Magnier, et celui de Marcel par M. Montis. Toute la troupe est de la distribution. Donc en toute les représentations de "Montmartre", de jeudi soir à samedi soir, et samedi en matinée.

Dimanche, première de "L'Al-gion". C'est tout dire!

**L'extraction de l'acier du minerai**  
(Cable de la Presse Associée)  
Stockholm, 4 — On a découvert une méthode pour l'extraction de l'acier pur directement du minerai de fer. L'invention excite la curiosité des industriels.

**PACIFIQUE CANADIEN**  
**DEPARTS**  
DE MONTREAL  
Pour Belfast et Glasgow  
6 novembre... Montréal  
12 novembre... Metagama  
29 novembre... Marloch  
26 novembre... Melita  
Pour Cherbourg-Southampton-Anvers  
12 novembre... Minnedosa  
Pour Liverpool  
7 novembre... Montclair  
14 novembre... Montlaurier  
21 novembre... Montcalm  
28 novembre... Montrose  
Pour Cherbourg-Southampton  
5 nov... Empress of France  
19 nov... Empress of Scotland  
De Québec

**DEPARTS DE NOEL**  
De St-Jean N.-B.  
10 déc... MINNEDOSA  
Pour Cherbourg-Southampton-Anvers  
11 déc... METAGAMA  
Pour Belfast, Glasgow  
12 déc... MONTLAURIER  
Pour Liverpool  
16 déc... MONTCALM  
Pour Liverpool  
S'adresser aux Agents Locaux  
D.R. KENNEDY Agt. Géo  
(Service des Passagers)  
Tél. Main 7790  
141 Rue St-Jacques  
Montréal  
131-1-Nav

**AFRIQUE DU SUD**  
Service régulier De Montréal  
SS. COCHRANE... 15 novembre  
**AFRIQUE OCCIDENTALE**  
Le vapeur "COCHRANE" fera escale à Sierra Leone et transbordera de la cargaison à la Côte d'Or et le Niger.  
Accommodation pour voyageurs de première classe  
Pour tous et informations s'adresser à  
ELDER DEPMSTER & CO.  
Limited  
132 Edifice du Board of Trade, Montréal  
148-1-Nav

**LIGNE FRANÇAISE**  
NEW YORK  
PLYMOUTH  
HAVRE PARIS  
Paris... 19 nov 19 déc.  
France... 19 déc 14 jan.  
NEW-YORK - HAVRE - PARIS  
Navires d'une seule classe à prix populaire  
La Savoie... 29 nov 24 jan.  
Le Grand... 5 nov 6  
Rochebeault... 28 décembre  
La Bourdonnais... 15 nov 20 jan.  
NEW-YORK - VIGO (Espagne)  
Rouillon... 18 nov 20 déc.  
Chicago... 12 décembre  
Service canadien d'Europe à stations  
Départs de Bordeaux à tous les 31  
jours par les vapeurs confortables  
Rouillon et La Bourdonnais  
Pour renseignements s'adresser à  
GENIE, TRUHEAU & CIE, Lids  
agents généraux 24 rue Notre-Dame  
ouest Montréal ou agents locaux  
Voyages avec des gens expérimentés  
131-1-Nav

**Californie**  
Le Pacifique Canadien offre un beau choix d'itinéraires, soit par Chicago aller et retour, ou encore dans l'une ou l'autre direction par Vancouver et Victoria, les Rocheuses Canadiennes et nos riches prairies de l'Ouest.  
Service quotidien luxueux et rapide.  
**Le PACIFIQUE CANADI**



# ELLE NE POUVAIT ABANDONNER LA MAISON LOUEE

### Parce que l'état des lieux ne constituait pas un danger grave et immédiat pour la santé

### LE JUGE DE LORIMIER

Renvoie une action en dommages d'un locataire et maintient celle du propriétaire

Un locataire n'est justifié d'abandonner son logement sans prendre de précaution lorsque l'état des lieux est tel qu'il constitue un danger grave et immédiat pour sa santé et pour celle de sa famille. C'est ce que l'honorable juge A. DeLorimier, de la Cour Supérieure, vient de maintenir en condamnant Madame Lillian Wetstein à payer \$1258.80 de loyer et de dommages à son propriétaire, Simon Silver.

Madame Wetstein qui avait loué de Silver une maison située au No 469 de la rue Guy pour en faire un salon de coiffure et d'objets d'art, prétendait que elle avait eu raison de quitter la maison le premier avril, parce que, disait-elle, le propriétaire ne l'avait pas réparée. Elle soutenait que par suite elle ne devait rien à Silver à titre de loyer et elle avait poursuivi ce dernier en dommages pour la somme de \$995.

Silver, le propriétaire, avait nié par son plaidoyer toutes les allégations de la demanderesse et il lui avait intenté de son côté une demande reconventionnelle, lui réclamant \$1258.80 à titre de loyer échû et de dommages pour le restant du loyer à venir en vertu du bail qui ne devait expirer que le 1er mai 1925.

L'honorable juge DeLorimier renverra l'action de Madame Wetstein et maintiendra la réclamation de Silver pour la somme de \$1258.80.

Madame Wetstein déclarait qu'elle avait été incapable de profiter de son bail par suite du mauvais état des lieux loués. Elle prétendait que la toiture faisait eau, et que la pluie pénétrait par les fenêtres endommagées et les objets qui étaient en montre. Elle affirmait aussi que les travaux de plomberie étaient défectueux, que les conduites à gaz avaient été mal posées et que par suite le salon de thé ne pouvait être exploité pendant la meilleure partie de la saison. Elle se plaignait aussi que des parcelles de plâtre tombaient des plafonds sur les délicats ouvrages en peinture qu'elle exécutait avec ses employés. Enfin, elle prétendait que les enduits étaient constamment humides après chaque pluie et qu'il s'en dégageait une odeur nuisible pour la santé de tous ceux qui habitaient la maison.

L'honorable juge DeLorimier, après avoir entendu la preuve, a décidé que la demanderesse n'avait pas établi qu'il y avait pour elle urgence de mettre fin au bail en abandonnant les lieux loués. Un locataire, dit l'honorable juge, n'est justifié de la faire que lorsque l'état des lieux est tel qu'il constitue un danger grave et immédiat pour la santé.

De plus, le locataire en cette cause n'avait pas régulièrement mis le propriétaire en demeure de faire les réparations qu'elle demandait. Elle n'était donc pas en mesure de révoquer le bail, et dans l'opinion de la Cour, cela ne pouvait la justifier d'abandonner son logis.

L'action en dommages de la locataire fut par suite renvoyée et celle du propriétaire maintenue avec dépens.

# ELLE EXPLOITAIT UNE ENTREPRISE COMMERCIALE

### Accident du travail survenu dans un endroit où il n'y avait pas de machines

### LE JUGE BOYER

Décide que la Swift Can. Co., Ltd., ne tombe pas sous la loi des accidents du travail

Un intéressant jugement sur les industries auxquelles s'applique la loi des accidents du travail, vient d'être rendu par l'honorable juge Boyer, de la Cour Supérieure, dans la cause de Henri Audette vs Swift Canadian Co. Ltd. La Cour a jugé qu'un accident du travail survenu dans un département de la défenderesse où il n'y avait pas fait usage de machines, ne donnait au demandeur aucun recours en vertu de la loi des accidents du travail.

Audette réclamait \$3,936 de dommages de la Swift Canadian Co. Ltd. pour une diminution permanente et presque entière de sa capacité de travail à la suite d'une chute qu'il avait faite dans l'établissement de la défenderesse alors qu'il transportait un quartier de bœuf au cours de son travail. Il avait poursuivi en vertu de la loi des accidents du travail. Il prétendait que la défenderesse exploitait une maison et se servait dans son industrie de machines mues par l'électricité, de sorte que, selon lui, elle tombait sous le coup de la loi des accidents du travail.

Il alléguait de plus qu'il avait fait une chute en transportant un quartier de bœuf alors qu'il était à l'emploi de la défenderesse, et qu'il s'était fracturé plusieurs côtes. Il prétendait qu'il lui était résulté de cet accident une diminution permanente presque totale de sa capacité de travail, et il réclamait \$3,936 de dommages.

dans son établissement se trouvent au sixième plancher où l'on fabrique la saucisse. Se produit, continue la Cour, ne constitue que trois et demi pour cent de ceux dont la compagnie traite. Quatre-vingt-douze pour cent des ventes de la compagnie, dit l'honorable juge Boyer, consistent en andes, beurre, volailles, fromages, œufs, et autres produits similaires, ce qui indiquerait que l'entreprise de la défenderesse est commerciale et non pas industrielle comme le prétend le demandeur.

Le demandeur en outre, fit aussi remarquer la Cour, n'était nullement attaché au département du sixième plancher où se trouvent les machines et la fabrique de saucisses. Il avait bien été blessé au cours de son travail pendant qu'il livrait un quartier de bœuf à un client, mais la nature de son travail et de l'entreprise de la défenderesse ne lui permettait pas d'avoir un recours en vertu de la loi des accidents du travail.

L'action du demandeur fut par suite renvoyée avec dépens.

# LE "BEECHBAY" AVAIT FAIT UNE FAUSSE MANOEUVRE

### En voulant rencontrer de trop près le "Rohan" à l'entrée du canal du Galop

### LE JUGE MACLENNAN

Maintient une réclamation en dommages de la George Hall Coal and Ship. Corp.

L'honorable juge MacleNNan de la Cour Supérieure, juge local de la Cour d'Amirauté pour le district de Québec, vient de maintenir une réclamation en dommages de la George Hall Coal and Shipping Corporation contre le vapeur "Beechbay" à la suite de l'échouement du vapeur "Rohan" à l'entrée du canal du Galop dans le fleuve Saint-Laurent le 4 mai 1924. La Cour réfusa l'étendue des dommages à l'arbitrage.

La George Hall Coal and Shipping Corporation qui est propriétaire du "Rohan" prétendait dans sa réclamation que ce navire s'était échoué sur la rive nord à l'entrée du canal, alors qu'il s'efforçait d'éviter une collision avec le "Beechbay" qui le rencontrait juste avant d'entrer dans le canal. Les propriétaires du "Beechbay" de leur côté, soutenaient que la rencontre des deux navires avait eu lieu plusieurs centaines de pieds plus haut que l'entrée du canal, qu'il n'y avait pas eu collision, et que l'échouement du "Rohan" ne pouvait être attribué à aucune manœuvre du "Beechbay".

La preuve révélait qu'une distance de trois quarts de mille du canal le "Rohan" avait donné un signal de deux coups auquel il fut immédiatement répondu par un signal semblable de la part du "Beechbay". Après avoir donné ce signal, le "Rohan" continua sa course en longeant de près la rive nord, comme c'est la coutume à cet endroit. Le "Beechbay" qui se trouvait dans le canal longit aussi la rive nord et quand les deux navires furent plus qu'à une distance l'un de l'autre de cinq à six longueurs, le "Rohan" répéta son signal et le "Beechbay" y répondit. Les deux navires continuèrent leur course et quand il n'y eut plus que la longueur d'un navire entre eux, le "Beechbay" commença à modifier légèrement sa course à bâbord, tandis que le "Rohan" appuyait à tribord, et les deux navires passèrent à un pied l'un de l'autre.

Le capitaine, les officiers et dix marins du "Rohan" déclaraient dans leur témoignage que l'échouement du navire avait eu lieu pendant la rencontre, mais les témoins du "Beechbay" affirmaient que les navires s'étaient rencontrés plus haut que l'entrée du canal et que l'échouement n'avait eu lieu qu'à plusieurs centaines de pieds du lieu de la rencontre.

La Cour a jugé sur ce point que les témoins du "Rohan" étaient dans une meilleure position pour savoir à quel moment leur navire s'était échoué et elle a jugé par suite que l'échouement avait eu lieu au moment de la rencontre des deux navires, et que le "Beechbay" n'avait pas donné suffisamment d'espace au "Rohan" pour passer de sorte que ce navire avait dû s'échouer sur la rive afin d'éviter une collision.

La demanderesse se plaignait que le "Beechbay" n'avait pas respecté le droit de passage du "Rohan", que la vitesse du "Beechbay" était excessive, et qu'aucun accident ne serait survenu si ce navire avait bien manœuvré. En vertu des règlements maritimes, dit l'honorable juge MacleNNan, le "Rohan" avait droit de passage parce qu'il descendait le courant. De son côté, le "Beechbay" allait à toute vitesse contre le courant. Le "Rohan" allait à petite vitesse et il ne pouvait modifier son allure davantage sans danger. Le "Beechbay" n'avait fait aucune tentative pour diminuer sa vitesse. Il aurait été conforme, dit l'honorable juge MacleNNan, aux principes de navigation reconnus par la jurisprudence anglaise et canadienne, si le "Beechbay" diminuait sa vitesse et attendait dans le canal que le "Rohan" ait passé. La navigation est dangereuse et difficile dans cette partie du fleuve, et le "Beechbay" en n'attendant pas l'autre navire a couru le risque d'écraser le "Rohan" contre la rive dans un canal de trois cents pieds de large.

La Cour a jugé par suite que les dommages subis par le "Rohan" étaient dus au fait que le "Beechbay" avait tenté de passer trop près du "Rohan" et au fait que le "Beechbay" avait négligé de prendre les précautions nécessaires, et qui étaient de nature à diminuer sa vitesse et d'attendre dans le canal que l'autre navire eût passé. Les circonstances, la Cour a trouvé que "Rohan" ou les officiers qui en avaient charge ne pouvaient être blâmés en quoi que ce soit pour l'accident et elle a rendu jugement

contre le "Beechbay" en référant l'étendue des dommages à l'arbitrage.

Le capitaine J. O. Grey servit d'assesseur nautique dans la cause.

Le juge MacleNNan a maintenu la réclamation en dommages de la George Hall Coal and Ship. Corp. contre le vapeur "Beechbay" à la suite de l'échouement du vapeur "Rohan" à l'entrée du canal du Galop dans le fleuve Saint-Laurent le 4 mai 1924. La Cour a jugé que le "Beechbay" n'avait pas donné suffisamment d'espace au "Rohan" pour passer de sorte que ce navire avait dû s'échouer sur la rive afin d'éviter une collision.

# UN DIFFEREND ENTRE ECHEVINS REGLE HORS COUR

### L'échevin Cousineau de Pointe-Claire retire le quo warranto contre l'échevin Poudreffe

Le quo warranto qui avait été émis l'an dernier à la demande de l'échevin Cousineau, de Pointe-Claire, pour empêcher l'échevin Poudreffe de siéger au conseil municipal, a été réglé hors de cour, comme le constatait hier un jugement de l'honorable juge Archer donnant acte du désistement produit dans la cause.

L'échevin Cousineau prétendait que l'échevin Poudreffe ne pouvait siéger au conseil municipal de Pointe-Claire parce qu'il n'avait pas payé ses taxes municipales au temps prévu par la loi. Il avait pris un quo warranto afin de déqualifier l'échevin Poudreffe et la cause avait été régulièrement inscrite pour audition. Cependant, à la suite de représentations qui furent faites aux deux échevins par des citoyens de la Pointe-Claire, on en vint à une entente et l'action fut retirée.

# AUDITION DU PROCES BOUCHER - SAVARD LE 11 DECEMBRE

### L'affaire du billet de \$9,000 consenti par l'ancien détective à Emma Boucher

L'action que dame Emma Boucher a intentée aux héritiers de l'ancien détective Gonzague Savard, pour recouvrer le paiement d'un billet de \$9,000, que ce dernier lui aurait consenti plusieurs années avant sa mort, sera plaidée au mérite le 11 décembre prochain, devant l'honorable juge Loranger, de la Cour Supérieure, conformément au jugement qui a été rendu hier, sur une requête présentée en Cour pour faire fixer le procès à une date plus rapprochée que celle qui avait d'abord été déterminée.

On se rappelle que cette action fut intentée immédiatement après la mort de l'ancien capitaine de la police municipale, lorsqu'on entreprit de régler sa succession. Madame Boucher réclama alors le paiement d'un billet de \$9,000 que Savard lui aurait consenti il y a déjà plusieurs années. Madame Savard s'opposa au paiement du billet, prétendant qu'il n'y avait pas eu considération valable, et à la suite de ce refus de paiement, l'action fut intentée.

# COUR SUPERIEURE DIVISION DE PRATIQUE

4 novembre 1924. Président: Hon. juge Cousineau. Jugements rendus dans les causes suivantes:

Dame Mary Catherine Doyle vs Francis A. Ritherdon. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps et domicile; accordée, dépens à suivre.

Dame Maria Grenier vs William Barrette. Jugement accordant la séparation de corps.

Dame M. L. Miron vs Capitol Trust Corporation. Jugement pour demande de séparation de corps.

Dame Marie-Louise Dorais vs Elzéard Hainault. Jugement accordant la séparation de corps.

A. L. Gareau vs Ed. Robert et Hon. J. L. Perron et al., distrayants et l'imprimerie de Québec, T.S. Jugement suivant la déclaration du T.S.

La Compagnie Métropolitaine d'Habitations limitée vs Roch Julien et La cité de Lachine et al. mis-en-cause. Motion du défendeur pour détails; accordée, 6 jours de délai, dépens à suivre.

Canadian Toledo Scale Co. limitée vs J. R. Filiatrault. Exception délatrice; accordée, \$150 de cautionnement, 15 jours de délai, dépens à suivre.

Ontario Marble Works limited vs Lepag Marble Works limitée. Exception délatrice; accordée, cautionnement de \$500, dépens à suivre, un mois de délai.

La compagnie d'acier limitée vs R. Laroque et C. T. Desjardins, mis-en-cause. Motion de la demanderesse pour règle nisi vs mis-en-cause; accordée, rapportable le 14 du courant.

La société coopérative fiduciaire vs La compagnie de publicité rurale limitée. Motion de la défenderesse pour détails; accordée, 6 jours de délai, dépens à suivre.

J. A. Primeau vs L. Jubinville et V. Legrenier et al., T.S. et Victor Legrain, opposant. Motion du demandeur pour le rejet de l'opposition; motion accordée et opposition renvoyée, avec dépens.

# Communication entre la Suède et l'Amérique

(Cable de la Presse Associée) Stockholm, 4. — Le ministre suédois des télégraphes annonce le succès d'expériences radiotélégraphiques en vue d'établir des communications régulières avec l'Amérique

# LES SOUPERS AUX HUITRES CHEZ LES SOURDES-MUETTES

### Le premier à lieu ce soir et le second vendredi. — Les invités d'honneur

C'est ce soir qu'a lieu le premier souper aux huitres offert par l'Institution des Sourdes-Muettes, rue Saint-Denis. On sait que les deux soupers aux huitres des Sourdes-Muettes sont toujours les principaux événements sociaux et charitables de la saison à Montréal. L'Institution des Sourdes-Muettes accomplit dans notre ville une oeuvre remarquable et qui commande l'aide généreuse de tous. Les soupers aux huitres ne sont organisés que dans un but: venir en aide à l'Institution au cours des durs mois de l'hiver. Ces soupers obtiennent toujours le plus vif succès et nul doute qu'il en sera de même cette année si l'on en juge par la grande demande de billets.

Les soupers aux huitres, par leur qualité au point de vue gastronomique, méritent également l'encouragement le plus complet. Les amateurs sont cordialement invités.

Voici une liste de ceux qui seront à la table d'honneur ce soir: Mgr Georges Lepailleur, l'abbé Girard, aumônier de l'Institution; l'abbé Paquette, assistant-aumônier; M. le consul d'Italie et Madame Venni; M. l'échevin et Madame Léon Trépanier; M. et Mme Terreau, l'honorable et Madame Honoré Mercier; M. et Mme Edmond Brossard; M. et Mme Le Me-

surier, M. et Mme Amos, Mme J. Brossard, M. et Mme Bonin, Mme W. V. LeMoussier; Mme A. A. Fresson; Son Honneur le Maire et Madame Charles Duquet; Mme A. J. Brodeur, Mme Henry Hamilton.

Le second souper aura lieu vendredi soir, à 8 heures également. On renouvellera à la table d'honneur les personnes suivantes:

Mgr A. E. Deschamps, Mgr A. Bélandier, M. le curé Perrier, le R. P. Cadieux, Sir Lomer et Lady Gouin, le sénateur L. O. David, le sénateur D. E. Blondin et Madame Blondin, l'hon. Alfred Thibodeau et Madame Thibodeau, le juge Gonsalve Desaulniers et Madame Desaulniers, le juge C. A. Wilson et Madame Wilson, l'honorable Rodolphe Monty et Madame Monty, l'honorable L. J. Perron et Madame Perron, l'honorable Caron et Mme Caron de Québec, l'hon. Athanase David et Madame David, Lady Forget, le Baron et la Baronne de Vitrolles, M. de Lalonde, le docteur Beauclair, M.P.P., M. Fernand Rinfret, M.P.P., le docteur et Madame A. Ethier, le docteur et Madame Déloge, le docteur et Madame Jutras, M. et Madame Ed. Bussard, Madame Albert Dupuis, ex-présidente, Madame Henry Hamilton, Madame Eug. Lassalle, M. et Madame Arthur Letondal, M. Edmond Monty et Madame Monty, M. l'échevin A. A. Brodeur et Madame Brodeur, Madame Henriette Turgeon, M. Cardeau et Madame Cardeau, etc.

# Importante Innovation aux Hautes Études Commerciales Cours par Correspondance

Seuls les mieux outillés, les plus instruits, sauront tirer parti des précieuses et multiples ressources du Canada.

Afin de vous aider et d'aider tous ceux qui désirent parfaire leur instruction en certaines matières commerciales et réussir, l'École des Hautes Études Commerciales vient d'organiser des

Des professeurs expérimentés guideront vos études.

Vos heures de loisir seront employées avec profit, vos horizons seront élargis, et les connaissances que vous aurez acquises vous assureront la promotion, le succès que vous désirez.

Le Canada se développe rapidement.

Son développement commercial et industriel des dix dernières années a été prodigieux. Ce n'est pourtant que le commencement.

La lutte économique devient chaque jour plus âpre.

Le commerce, l'industrie et la finance exigent de nos jours non seulement de l'intelligence, de l'initiative et de l'énergie, mais une instruction solide et pratique.

Le conseil d'administration

Président: M. E. DAoust.

Directeur de la "Librairie Beauchemin Limitée" de Montréal; membre de la Commission administrative du Port de Montréal; Administrateur de la Banque Provinciale du Canada.

Secrétaire Trésorier: M. J. E. CLEMENT.

Directeur général de la "Compagnie d'Assurances de Canada".

Membres: M. J. A. RICHARD, Docteur en Droit, membre de la Commission d'administration de l'Université de Montréal; membre de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal; président de la compagnie "Fashion Craft Ltd.", et de la compagnie "Fashion Craft Ltd.", et de la compagnie "Fashion Craft Ltd."

Membres Ex-Officio: Mgr A. V. J. PIETTE, Recteur de l'Université de Montréal.

L'hon. L. A. DAVID, Secrétaire de la Province.

M. H. LAUREYS, Directeur de l'École.

Les cours marqués d'un astérisque (\*) sont prêts et l'on peut s'y inscrire immédiatement. Les autres seront annoncés au fur et à mesure.

Détachez et adressez-nous le Coupon ci-dessous qui vous donne droit, sans aucune obligation de votre part, à notre brochure.

Ecole des Hautes Études Commerciales, Coin Viger et St-Hubert, MONTREAL.

Détachez ce Coupon



Importante Innovation aux Hautes Études Commerciales Cours par Correspondance

Seuls les mieux outillés, les plus instruits, sauront tirer parti des précieuses et multiples ressources du Canada.

Afin de vous aider et d'aider tous ceux qui désirent parfaire leur instruction en certaines matières commerciales et réussir, l'École des Hautes Études Commerciales vient d'organiser des

Des professeurs expérimentés guideront vos études.

Vos heures de loisir seront employées avec profit, vos horizons seront élargis, et les connaissances que vous aurez acquises vous assureront la promotion, le succès que vous désirez.

Le Canada se développe rapidement.

Son développement commercial et industriel des dix dernières années a été prodigieux. Ce n'est pourtant que le commencement.

La lutte économique devient chaque jour plus âpre.

Le commerce, l'industrie et la finance exigent de nos jours non seulement de l'intelligence, de l'initiative et de l'énergie, mais une instruction solide et pratique.

Le conseil d'administration

Président: M. E. DAoust. Directeur de la "Librairie Beauchemin Limitée" de Montréal; membre de la Commission administrative du Port de Montréal; Administrateur de la Banque Provinciale du Canada. Secrétaire Trésorier: M. J. E. CLEMENT. Directeur général de la "Compagnie d'Assurances de Canada". Membres: M. J. A. RICHARD, Docteur en Droit, membre de la Commission d'administration de l'Université de Montréal; membre de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal; président de la compagnie "Fashion Craft Ltd.", et de la compagnie "Fashion Craft Ltd."

FERMETE RELATIVE EN BOURSE LOCALE

LE BREWERIES ET LE SMELTERS CLOTURENT A DE NOUVEAUX SOMMETS EN HAUSSE D'UN POINT. LE STEAMSHIPS PRIVILEGE GRIMPE DE 1 3/4 POINT.

La tendance générale des cours a été assez ferme, à la séance d'hier, en Bourse locale; les cours pour la plupart ont fluctué dans la marge d'un point. En fermeture, les gains et les pertes étaient en nombre égal.

Trois titres industriels ont manifesté une bonne activité, avec un déplacement d'un millier de parts chacun. Ces trois titres se sont aussi signalés par la fermeté. Ce sont National Breweries, Consolidated Smelting et Canadian Industrial Alcohol.

Parmi les services publics, le Toronto Railway s'est encore amélioré de 1 1/4 point à 111 3/4. Le Brazilian était plus ferme de 3/8 de point. Le Montreal Power et le Shawinigan ont clôturé sans changement. L'action privilégiée du Steamships s'est élevée de 1 3/4 point à 58 1/2, tandis que l'action ordinaire était sans changement à 15.

Le groupe des papiers a très peu fluctué, sauf que le Laurentide s'est relevé d'un point à 81. Abitibi était plus faible de 1/4 de point, tandis que le Spanish ordinaire était plus ferme d'autant. Le Brompton a clôturé sans changement à 28 3/4. Le Saint-Maurice Paper a fait son apparition à 81, le Wayagmack à 35 1/2.

L'action Banque de Montreal a grimpé de cinq points à 250.

L'EMISSION DE LACHUTE EST VENDUE A 102.05

A une réunion spéciale du conseil de ville de Lachute, l'émission de 600,000 obligations 5 1/2 %, rachetables en série, a été accordée à la maison Meade & Co., de Montreal, au prix de 102.05.

Les autres soumissionnaires étaient Versailles et Vidre, 100.57; la Banque de la Nouvelle-Ecosse, 98.50; Dominion Securities Corporation, 101.59; National Securities Co. Ltd., 99.70; Credit Canadien, 99.48; Brax, Caron et Dubé, Québec, 100.87; et la Compagnie des Obligations de Québec, 100.29.

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock market prices for Montreal, listing various companies and their share prices.

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock market prices for Montreal, listing various companies and their share prices.

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock market prices for Montreal, listing various companies and their share prices.

LA LAURENTIDE A DES RESERVES

Grand Mère, 4. — La Laurentide Pulp and Paper a actuellement une réserve de 140,000 tonnes de bois de pulpe dont elle se servira l'hiver prochain.

LE MARCHÉ AUX BESTIAUX

Montreal, 4. — Il y avait en vente sur le marché local ce matin, 168 têtes de bétail; 503 moutons et agneaux; 1,108 porcs et 99 veaux.

RECETTES DU C. N. R.

Les recettes brutes du Chemin de fer Canadien National, durant la période comprise du 1er octobre 1924, se sont élevées à \$7,878,090.00, soit une diminution de \$1,248,146.25 sur la période correspondante en 1923.

LA SITUATION COMMERCIALE

ELLE EST MEILLEURE, A LA FIN D'OCTOBRE, DIT LE BULLETIN MENSUEL DE LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE. — LE CHOMAGE A DIMINUE.

Le bulletin de novembre de la Banque Canadienne de Commerce, dit ce qui suit sur la situation commerciale:

Vers la fin d'octobre, la situation commerciale avait meilleure apparence, vu que dans toutes les parties du Dominion, la liquidation des dettes était plus forte cette année qu'à la même période de l'année dernière.

On ne semble pas se rendre compte que par tout le Canada, le rendement de la récolte a été au-dessus de la moyenne. Ainsi, par exemple, dans les provinces maritimes, la récolte des pommes et des patates a été excellente, tandis que dans l'Ontario, les récoltes ont généralement été meilleures que depuis un certain nombre d'années.

Le rendement de la récolte des céréales, dans les provinces de la Prairie, a été moindre qu'il y a un an, mais la hausse des prix a fait que la valeur en a été presque égale, tandis que les frais de main-d'œuvre ont été moins élevés.

En Europe, les affaires semblent vouloir revenir vers l'état normal, ce qui aurait pour effet de procurer un marché plus stable pour les produits canadiens. Il est aussi encourageant de signaler l'expansion du commerce étranger du Royaume-Uni.

Pendant les mois d'été, on a relevé une diminution constante du nombre de sans-travail, des ouvriers employés dans les industries canadiennes, mais il semble qu'à la fin d'octobre, cette tendance avait touché à sa fin.

Dans plusieurs centres industriels, le chômage a diminué, et on se croit que les achats des districts ruraux seront meilleurs. Cependant, on est porté à l'économie, particulièrement dans les campagnes.

BOURSE DE MONTREAL

OBLIGATIONS

Table of bond market prices for Montreal, listing various companies and their bond prices.

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock market prices for Montreal, listing various companies and their share prices.

LA BOURSE CHOME

A cause des élections américaines, la Bourse de New-York et tous les autres marchés américains ont été fermés.

Marché du Coton

Liverpool 4. L'option immédiate était tranquille. Les prix étaient soutenus. Middling bon... 14.60

FEU M. RAYMOND DOSTALER

Lundi est décédé M. Raymond Dostaler, à l'âge de 74 ans. M. Dostaler, qui laisse son épouse, Eugénie Martin et une soeur, Mme Arthur Thellier, de Lanoraie, était natif de Berthier.

LE MARCHÉ DES PRODUITS DE LA FERME

Il n'y a pas de changements dans les prix, sur le marché du beurre, mais le ton du marché continue d'être faible, vu le grand nombre des arrivages, la grande quantité des stocks et la tranquillité de la demande pour l'exportation.

Le commerce d'exportation pour le fromage ne laisse pas voir d'amélioration; la demande de la part des importateurs anglais étant quelque peu restreinte et à des prix que, dans la plupart des cas, les exportateurs ne sont pas disposés à payer.

Les arrivages de fromage hier ont été de 9,814 meules, comparativement à 8,391 pour le mardi de la semaine dernière et à 8,411 pour le mardi correspondant de l'année dernière.

Le marché des oeufs a été très fort hier et la tendance des prix est à la hausse. Les oeufs frais extras se vendent entre 55 et 60 cents, la première qualité à 44 cents; les oeufs d'entreposage extras à 46 et 47 cents, la première qualité à 42 cents, la seconde qualité à 36 et 37 cents.

ENCHERE RURALE

Woodstock, 4. — A l'enchère tenue aujourd'hui, on a mis en vente 783 meules de fromage coloré, pour lesquelles on a offert entre 16 1/4 et 16 3/4 cents. Il n'y a pas eu de ventes.

WINNIPEG

Winnipeg, 4. — Il y eut une bonne demande pour le blé aujourd'hui et les prix ont bénéficié de gains substantiels, qui ont varié de 4 3/8 à 5 3/4 points. Vers le milieu de la séance, la demande a ralenti et le marché a fléchi d'environ un cent, novembre et décembre ont clos en hausse de 4 3/4 points, mai de 4 1/8 points.

Les nouvelles des ports de mer rapportent que toutes les offres faites pendant la nuit avaient été acceptées et ce fut principalement les achats de l'option de novembre qui ont donné au marché sa fermeté.

Bien que le marché à terme des gros grains ait été peu actif, il s'est ressenti de la fermeté du blé. L'avoine a clôturé en hausse de 1 1/4 à 2 1/4 point, l'orge de 2 à 2 7/8 cents, et le seigle de 3 à 3 7/8 cents. Le lin était plus fort et il a avancé de 1/2 à 3 cts.

Sur le marché au comptant du blé, No 1 nord a avancé de 1/2 cent; mais les autres qualités n'étaient pas recherchées et on a enregistré des pertes de 1/2 à 4 cents.

Il n'est rien fait sur le marché au comptant des gros grains et du lin. On cote: Nov. 146 1/2 à 148 3/4, 150 1/2

Nov. 146 1/2 à 148 3/4, 150 1/2; Dec. 144 à 148 3/4, 147 3/8; Mai 147 1/2 à 148, 151 1/4-1/2

Nov. 146 1/2 à 148 3/4, 150 1/2; Dec. 144 à 148 3/4, 147 3/8; Mai 147 1/2 à 148, 151 1/4-1/2

M. L'ABBE GILLOZ CHEZ LES ANCIENS RETRAITANTS

Le directeur de la revue "L'Evangelie dans la vie" sera le conférencier dimanche prochain, le 9 novembre, à la réunion mensuelle des anciens retraitants. M. l'abbé Gilloz, qui a déjà parlé devant plusieurs auditoires dans la région de Québec, nous entretiendra de sa revue, dont le but est de mettre à la portée des fidèles ce que la science surnaturelle a de plus fondamental, de plus élevé et de plus fécond.

Voici le programme de la réunion: à 9 heures, messe de communion, suivie d'une courte méditation dans la chapelle de l'Immaculée-conception, angle des rues Rachel et Bordeaux; à 10 heures, déjeuner suivi de la conférence, dans la salle paroissiale au-dessous de la chapelle.

Durant tout le mois de novembre, une campagne de prévention des accidents sera menée sur le réseau Canadien National. Elle sera menée par le service dit "Safety First" et aura pour but, en plus de prévenir les accidents, de faire comprendre aux employés l'importance et la nécessité de la prudence, comme moyen de prévention.

Dans toutes les ateliers, dans toutes les boutiques, etc., de la compagnie des affiches rappellent aux employés qu'ils doivent appliquer les principes de sécurité et de prudence en toutes occasions. A toutes les grandes gares, des comités ont été nommés qui s'occupent de faire respecter les règlements, et feront en sorte que le mois se passe, si possible, sans accident. Des conférences seront aussi données à différents endroits sur la prévention des accidents, et les employés y assisteront.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

32 VENTES ENREGISTREES HIER AVEC UN TOTAL DE \$144,695.85. — 19 VENTES DE \$2,000 ET PLUS. — LA PLUS GROSSE VENTE DANS SAINT-JACQUES, AU PRIX DE \$17,500.

Trente-deux ventes immobilières ont été enregistrées au cours de la journée d'hier, avec un total de \$144,695.85. Sur ce nombre de ventes, dix-neuf sont de \$2,000 et plus.

La plus grosse vente a été effectuée dans le quartier Saint-Jacques. Il s'agit de bâtisses situées rue Saint-Denis, appartenant à M. Jean-Baptiste Miller et cédées à Madame Lambert Briau, au prix de \$17,500.

Voici la liste des ventes par quartier: Quartier Saint-Jacques: Rue Saint-Denis, Nos 705 à 709; lot 1202-3; bâtisses; terrain 25 x 95 pieds.

Quartier Saint-Denis: Rue Saint-Denis, Nos 705 à 709; lot 1202-3; bâtisses; terrain 25 x 95 pieds. Jean-Baptiste Miller vend à Madame Lambert Briau, \$17,500. P. J. Marsan, N.P. — 1924.

Quartier Saint-Jacques: Rue Saint-Denis, Nos 705 à 709; lot 1202-3; bâtisses; terrain 25 x 95 pieds. Jean-Baptiste Miller vend à Madame Lambert Briau, \$17,500. P. J. Marsan, N.P. — 1924.

Quartier Saint-Jacques: Rue Saint-Denis, Nos 705 à 709; lot 1202-3; bâtisses; terrain 25 x 95 pieds. Jean-Baptiste Miller vend à Madame Lambert Briau, \$17,500. P. J. Marsan, N.P. — 1924.

Quartier Saint-Jacques: Rue Saint-Denis, Nos 705 à 709; lot 1202-3; bâtisses; terrain 25 x 95 pieds. Jean-Baptiste Miller vend à Madame Lambert Briau, \$17,500. P. J. Marsan, N.P. — 1924.

Quartier Saint-Jacques: Rue Saint-Denis, Nos 705 à 709; lot 1202-3; bâtisses; terrain 25 x 95 pieds. Jean-Baptiste Miller vend à Madame Lambert Briau, \$17,500. P. J. Marsan, N.P. — 1924.

Quartier Saint-Jacques: Rue Saint-Denis, Nos 705 à 709; lot 1202-3; bâtisses; terrain 25 x 95 pieds. Jean-Baptiste Miller vend à Madame Lambert Briau, \$17,500. P. J. Marsan, N.P. — 1924.

Quartier Saint-Jacques: Rue Saint-Denis, Nos 705 à 709; lot 1202-3; bâtisses; terrain 25 x 95 pieds. Jean-Baptiste Miller vend à Madame Lambert Briau, \$17,500. P. J. Marsan, N.P. — 1924.

Quartier Saint-Jacques: Rue Saint-Denis, Nos 705 à 709; lot 1202-3; bâtisses; terrain 25 x 95 pieds. Jean-Baptiste Miller vend à Madame Lambert Briau, \$17,500. P. J. Marsan, N.P. — 1924.

Quartier Saint-Jacques: Rue Saint-Denis, Nos 705 à 709; lot 1202-3; bâtisses; terrain 25 x 95 pieds. Jean-Baptiste Miller vend à Madame Lambert Briau, \$17,500. P. J. Marsan, N.P. — 1924.

Quartier Saint-Jacques: Rue Saint-Denis, Nos 705 à 709; lot 1202-3; bâtisses; terrain 25 x 95 pieds. Jean-Baptiste Miller vend à Madame Lambert Briau, \$17,500. P. J. Marsan, N.P. — 1924.

Quartier Saint-Jacques: Rue Saint-Denis, Nos 705 à 709; lot 1202-3; bâtisses; terrain 25 x 95 pieds. Jean-Baptiste Miller vend à Madame Lambert Briau, \$17,500. P. J. Marsan, N.P. — 1924.

Quartier Saint-Jacques: Rue Saint-Denis, Nos 705 à 709; lot 1202-3; bâtisses; terrain 25 x 95 pieds. Jean-Baptiste Miller vend à Madame Lambert Briau, \$17,500. P. J. Marsan, N.P. — 1924.

Quartier Saint-Jacques: Rue Saint-Denis, Nos 705 à 709; lot 1202-3; bâtisses; terrain 25 x 95 pieds. Jean-Baptiste Miller vend à Madame Lambert Briau, \$17,500. P. J. Marsan, N.P. — 1924.

Quartier Saint-Jacques: Rue Saint-Denis, Nos 705 à 709; lot 1202-3; bâtisses; terrain 25 x 95 pieds. Jean-Baptiste Miller vend à Madame Lambert Briau, \$17,500. P. J. Marsan, N.P. — 1924.

LE TOURISME QUE NOUS AVONS REÇU CET ETE

Il a été beaucoup plus considérable que l'an dernier en Canada. D'après A. S. McLean, surintendant général des hôtels du Canadian National, le Canada reçoit de plus en plus des conventions et des touristes.

DANS LES HOTELS

D'après A. S. McLean, surintendant général des hôtels du Canadian National, le Canada reçoit de plus en plus des conventions et des touristes. Il se base sur le fait qu'à une exception près, tous les hôtels de sa compagnie ont eu une meilleure saison qu'en 1923.

L'exception est Minaki Inn qui est surtout patronisé par la population de Winnipeg, aux fins de semaine et ce qui est, à cause de la saison plus vive, n'a pas reçu plus de visiteurs qu'en 1923.

Les résultats les plus encourageants ont été obtenus à Jasper Park Lodge, l'hôtelier du réseau national dans les Rocheuses, qui a reçu 40 pour cent de plus de visiteurs cette année. L'on s'attend qu'avec l'ouverture du nouveau terrain de golf l'an prochain, l'augmentation sera proportionnée aux améliorations faites. La présence de guides suisses est un atout qui contribue à attirer à Jasper Park Lodge des alpinistes des deux continents, expérimentés. Ces guides ont été réengagés pour 1925.

Highland Inn, dans le Parc Aiguillon, accuse une augmentation de 30 pour cent du patronage, et Nipigon Lodge, fameux rendez-vous des pêcheurs et des canoteurs une augmentation de 26 pour cent.

Dans le district de Muskoka, Egwin Inn, a connu une augmentation de 37 pour cent de visiteurs. Le nombre des conventions a aussi augmenté dans une proportion d'environ 12 pour cent.

Les visiteurs, à ces différents hôtels, étaient souvent venus l'année précédente. Ils se recrutent parmi les Américains, les Européens, les citoyens de l'empire, et les sud-américains.

En plus du golf construit à Jasper Park Lodge, la compagnie fait construire un autre golf à Minaki, qui contribuera, croit-on, à attirer des touristes à ce bel endroit du nord-Ontario.

M. J. A. MIGNERON PART POUR L'EUROPE

M. J.-A. Mignerone, part aujourd'hui pour l'Europe, à bord du paquebot "Empress of France", de la flotte du Pacifique Canadien.

Mignerone sera absent pendant plusieurs mois. Il fait un voyage d'affaires en France et en Angleterre.

BAL ORGANISE PAR LES VETERANS FRANÇAIS

Les Vétérans Français de la Grande Guerre organisent pour jeudi soir prochain, à neuf heures du soir, à l'hôtel Windsor, un grand bal, à l'occasion de la célébration de l'Armistice.

Cette fête aura lieu sous le haut patronage de M. le baron de Vitrolles, consul général de France en Canada. On s'attend à ce qu'il ait foule au Windsor ce soir-là, et que la fête réunira les membres les plus distingués de la société montrealaise.

MORT DE MONSIEUR JEAN RESTHER

M. Jean Resther, comptable de cette ville, est décédé subitement lundi après-midi. Le défunt, âgé de 26 ans, était le fils de feu M. Jean Zéphirin Resther, en son vivant architecte, de Montreal.

Il laisse trois soeurs, Mlles Anna et Ida Resther, de Montreal, Eva, Mme Geo.-E. Vanier, de Paris, France; sa femme, née Laberge (Marie). Le corps est exposé à l'Hôtel-Dieu.

Vitraux d'Art pour Eglises

faits sous la direction d'artistes compétents J. P. O'Shea & Co., 15 RUE LLE PERRAULT

Advertisement for 'Longue Distance' featuring a large illustration of a bell and text: 'Je suis obligé de me servir du Longue Distance' and 'J'ai fait jusqu'à 32 ventes dans une matinée par Longue Distance. Et l'avantage est tout au Longue Distance. La concurrence dans notre ligne est trop sévère pour courir le moindre risque.'

LA MEDECINE ANTIQUE ET LA SCIENCE MODERNE

Le docteur Max Lauterman fait un historique de la médecine chez les humains

AU MERCURY CLUB

Le docteur Max Lauterman a été élu membre du Mercury Club, réuni au Mont-Royal, le 2 novembre 1924.

M. J. H. DILLON A BRILLANT CLÔTURE SA CAMPAGNE HIER SOIR

(Suite de la dernière page) Le candidat libéral ne dit que quelques mots pour saluer la présence des ministres et le remercie de nouveau d'avoir bien voulu rencontrer les électeurs de la division Sainte-Anne.

side. Et les octrois d'un million faits à chacune des grandes universités de la province, et toutes les autres sommes déversées de la même façon...

Le secrétaire provincial demande aux ouvriers qui l'écourent si vraiment leurs enfants ne sont pas plus instruits qu'eux, et s'ils n'ont pas d'occasions de s'instruire, qu'eux-mêmes en avaient avant 1897.

ILS N'ONT PAS TOMEIGNE

—Est-ce que les détectives McCann et Bélanger ont été entendus à l'enquête préliminaire? — Non.

ENDROIT INCONNU

—M. Décarie vous a-t-il dit d'où provenait la marchandise? — Non, il m'a dit qu'il avait accepté la marchandise en promettant de ne pas chercher à savoir d'où elle provenait.

CONTRE-INTERROGATOIRE

Me Oscar Gagnon pose ensuite quelques questions au témoin en contre-interrogatoire.

UN AUTRE POINT

La Cour demande alors à Me Gagnon où il veut en venir avec ce contre-interrogatoire. Me Gagnon explique que c'est pour démontrer qu'on n'a pas pris la peine de faire assigner les détectives, mais la Cour fait remarquer que tel n'est pas le cas auquel on veut en terminer là.

M. R. B. DECARIE

Le témoin suivant est M. Rémi-Benjamin Décarie, pere de M. P.-R. Décarie, qui tient un garage à Dorval.

UN TEMOIN REPONDRA PEUT-ETRE A UNE ACCUSATION DE PARJURE

(Suite de la dernière page) —Ici on a un autre garage sur la rue Saint-Dominique.

VISITE RUE SANGUINET

—Vers quelle heure êtes-vous arrivé avec M. P.-R. Décarie, au garage de la rue Sanguinet? — Vers 6 heures du soir.

ETRANGE CLIENT

—Vous êtes-vous introduit comme client? — A peu près pour commencer.

AVANT L'ARRESTATION

—Qu'est-ce que vous avez visité, avant d'être arrêté? — Le premier étage.

LES EFFETS VOLES

—MM. Brasseur et Archambault sont arrivés en automobile avec une partie de la marchandise volée appartenant à M. Décarie et ils ont commencé à décharger la marchandise que M. Décarie identifie à mesure qu'ils la déchargent.

L'ARRESTATION

—Avez-vous téléphoné à votre chef? — Oui.

DETECTIVES EN CAUSE

—Vous êtes-vous rencontré avec M. P.-R. Décarie en présence des détectives McCann et Philippe Bélanger, de la sûreté municipale? — Oui, avec le détective McCann.

UNE DECLARATION

Le témoin ajoute ensuite que le détective McCann a dit à Décarie: "Je sais où se trouve la balance de vos marchandises et je puis vous la faire avoir."

—Avez-vous demandé où les marchandises se trouvaient? — Non, pas à M. McCann; M. Décarie m'avait dit qu'il avait essayé de le savoir et qu'il avait refusé de le lui dire; alors, je n'ai pas insisté.

UN APPEL A LA SURETE

—Avez-vous vu Décarie auparavant? — Oui, il m'avait dit qu'il avait été appelé par téléphone au bureau de la Sûreté municipale, qu'il s'y était rendu, que là il avait rencontré les détectives McCann et Bélanger et que les deux lui ont offert que s'il consentait à retirer sa plainte dans la cause, il pourrait avoir la balance de la marchandise.

MARCHANDISE RETOURNEE

—Avez-vous eu connaissance qu'une partie de la marchandise a été retournée? — Oui, M. Décarie m'a déclaré ensuite que les détectives de la ville lui avaient fait savoir la balance des marchandises.

LA MARCHANDISE

—Qu'est-ce qui est advenu de vos marchandises? — J'en ai retrouvé une partie parmi les effets que M. Décarie avait pu avoir. Je suis ensuite revenu à Montréal.

PAS PAR LA POLICE

—Avez-vous eu vos effets par l'entremise de la police de Montréal? — Non.

M. PHILIZA RANCOURT

M. Philiza Rancourt est ensuite interrogé sur un incident du même genre et le chiffre de la série de ces vols pendant la même époque, se trouve porté à trois par le fait même.

EFFETS RETROUVES

—Par qui avez-vous eu vos marchandises? — Par le chef de police Boyer, de Dorval.

PAS DE PLAINTES

—Est-ce qu'il y a eu des plaintes contre MM. Brasseur et Archambault? — Non.

LES RECHERCHES

Au sujet du chef Boyer, le témoin explique que ce dernier avait travaillé activement, en compagnie de M. Décarie, fils, pour découvrir où se trouvaient les marchandises.

PARTIE RETROUVEE

—Avez-vous retrouvé les marchandises? — Une partie.

PLAINTES RETIREES

—J'ai retiré ma plainte. — A la demande de qui? — Je l'ai fait de moi-même.

PLAINTES RETIREES

—Quel détective faisait la cause? — Le détective Larivière.

PLAINTES RETIREES

—C'était un détective de Montréal. — Mais il n'était pas de la sûreté municipale? — C'est possible.

PAS LE CHEF LEPAGE

—Ce n'est pas le chef Lepage qui était en charge de la sûreté cette année? — Je ne sais pas, mais je me trouvais au bureau des détectives.

M. ALCIDE MATTE

M. Alcide Matte, témoin suivant, déclare lui aussi avoir été victime d'un vol du même genre que le vol précédent. Il tient un garage. Me Lanctôt lui demande:

DES ARRESTATIONS

—Il y a eu des arrestations? — Oui.

—Elle est pendante depuis combien de temps? — Ça ne fait pas tout à fait huit jours.

CAUSES CONJOINTES

Me Lanctôt lui demande si cette cause a quelque relation avec celle de M. Décarie et le témoin explique que l'on procède conjointement dans sa cause et celle de M. Décarie. Les causes ne sont pas encore terminées.

APRES LE VOL

Me Lanctôt: —Après que vous avez été volé, qu'est-ce que vous avez fait? — Je suis venu à Montréal et suis passé par le poste de la police d'Athlunta. Là, j'ai demandé l'adresse du chef Lorrain et je m'y suis rendu, mais le chef était absent. Je m'en suis retourné au poste de police d'Athlunta et j'ai demandé l'adresse du sergent Larivière. Alors, comme il n'était pas chez lui non plus, j'ai finalement porté ma plainte au poste de police d'Athlunta.

UN LIEUTENANT

—Avez-vous vu des détectives municipaux? — Non, mais j'ai vu le lieutenant Gagnon, du poste No 4, quand il a fait l'arrestation de M. Viau.

LA MARCHANDISE

—J'en ai retrouvé une partie parmi les effets que M. Décarie avait pu avoir. Je suis ensuite revenu à Montréal.

DES SOUPCONS

—Avez-vous dit à quelqu'un qui vous soupçonnerait? — Oui.

UN CHAUFFEUR

Le témoin ajoute qu'un chauffeur de la compagnie Bramson lui avait dit le lundi que les marchandises se trouvaient chez Mendelsohn. Le vol avait eu lieu le vendredi précédent.

Mme E. LIVINSON

Mme Levinson, épouse du témoin précédent, est appelée au sujet du téléphone reçu à la maison de Levinson de la part de Mendelsohn. Elle corrobore le témoignage de son mari au sujet du vol et au sujet du téléphone de Mendelsohn. Dans cette conversation au téléphone, elle déclare que son interlocuteur lui a exigé la somme d'argent mentionnée en retour du renseignement sur l'endroit où se trouvaient les marchandises volées.

MORRIS MENDELSON

Morris Mendelsohn est le personnage dont il a été question dans les deux témoignages précédents. Me Lanctôt lui fait subir l'interrogatoire.

LES 500 DOLLARS

—Mais le détective Charest ne vous a-t-il pas remis \$50? — Oui, mais je n'en étais que le dépositaire en attendant que les marchandises fussent retrouvées. L'argent devait aller à l'informateur qui travaillait dans mon magasin.

L'INFORMATEUR

Je juge: — Quel est son nom? — Robertson, je crois que c'est Willie Robertson.

JE N'AI PAS TELEPHONE

—Avez-vous téléphoné à Mme Levinson que vous aviez les marchandises à votre magasin? — Je n'ai pas téléphoné. Les marchandises furent transportées par un taxi.

TAXI EN CAUSE

Le témoin donne alors certains détails. Il dit que les marchandises ont été emportées dans l'est par un taxi, mais qu'il n'était pas présent à ce moment. Il était plus loin dans une boutique de barbier. On lui raconta ensuite ce qui était arrivé.

AUTRE ETABLISSEMENT

Mendelsohn n'avait pas encore terminé son histoire et il s'arrêta pour prendre vent, quand Me Lanctôt lui demanda:

DES EVENEMENTS

Le témoin reprit ensuite ses explications.

—Avez-vous porté une plainte? — Oui.

UNE CONDITION

Le témoin dit en outre qu'il reçut un téléphone d'un nommé Mendelsohn et que celui-ci lui déclara: "Si vous ne payez pas \$100, vous n'aurez jamais vos marchandises."

UNE SOMME DE \$50

—Avez-vous payé les \$50 au détective Charest? — Oui.

\$50 A UNE CONDITION

—Y avait-il une condition quand vous avez payé les \$50? — Je devais avoir toute ma marchandise.

LE NOMME SPIRES

Par Me Lanctôt: —Alors, les marchandises furent laissées au No 195?

UN PROBLEME

—Je n'ai jamais pu comprendre la chose moi-même. Je n'ai pas insisté, c'est Levinson lui-même qui a demandé à payer. Quant à moi, nous ne recourons pas à de tels moyens, nous ne les commissions pas.

QUATRE POCHE PLEINES

—Quelle était la valeur de cette marchandise? — Je ne pourrais dire précisément; il y avait trois ou quatre poches pleines.

UN CHAUFFEUR

—Pourquoi vous faisiez-vous le commissaire de Levinson; il y a quelque chose que je ne comprends pas dans cela?

LE DOSSIER

On produit ensuite le dossier de l'affaire en question et l'interrogatoire continue.

CHEZ MENDELSON

Pou après, je rencontrai Levinson qui m'arrêta et me dit qu'il avait reçu un appel téléphonique de la maison Mendelsohn, au cours duquel on lui avait dit: "81 vous devez savoir vos marchandises, c'est \$50".

LE TEMON NIE

—En 1921, n'avez-vous pas acheté des marchandises provenant de chez Levinson? — Je n'ai rien acheté de ces marchandises.

LES 500 DOLLARS

—Mais le détective Charest ne vous a-t-il pas remis \$50? — Oui, mais je n'en étais que le dépositaire en attendant que les marchandises fussent retrouvées. L'argent devait aller à l'informateur qui travaillait dans mon magasin.

L'INFORMATEUR

Je juge: — Quel est son nom? — Robertson, je crois que c'est Willie Robertson.

JE N'AI PAS TELEPHONE

—Avez-vous téléphoné à Mme Levinson que vous aviez les marchandises à votre magasin? — Je n'ai pas téléphoné. Les marchandises furent transportées par un taxi.

TAXI EN CAUSE

Le témoin donne alors certains détails. Il dit que les marchandises ont été emportées dans l'est par un taxi, mais qu'il n'était pas présent à ce moment. Il était plus loin dans une boutique de barbier. On lui raconta ensuite ce qui était arrivé.

AUTRE ETABLISSEMENT

Mendelsohn n'avait pas encore terminé son histoire et il s'arrêta pour prendre vent, quand Me Lanctôt lui demanda:

DES EVENEMENTS

Le témoin reprit ensuite ses explications.

CARTES D'AFFAIRES. PLACEZ VOS ASSURANCES-FEU DANS LA COMPAGNIE UNION ASSURANCE SOCIETY LIMITED DE LONDRES. HORACE LABRECQUE. Agent Général, Dépt Française, 250 rue St-Jacques, Tel. Main 0908.

la pipe "CAVITY EXTRA". La cavité, qui empêche le bouchage, le gargouillage et le jus de tabac dans la bouche, unie à une qualité supérieure de matériel et de main-d'œuvre, font de la "Cavity Extra" une pipe hors pair, sans rivale.

ETABLIE EN 1885 ISIDORE CREPEAU. Assureur contre l'Incendie Automobiles, Accidents, Glaces, Etc. 1410, BOULEVARD ST-LAURENT. Immeuble Isidore Crepeau. Phone: Bélair 6401.

PRETS SUR HYPOTHEQUE A. JETTE & CIE. 50 Notre-Dame Ouest—Chambre 32. Edifice Duluth. Courtiers en immobilier. Rapports sur propriétés. Établir en 1882. Prêts sur propriétés et hypothèques. Achats d'hypothèques et balances de prix de ventes.

CANADA CARPET CLEANING CO LTD. 92 rue Latour. Tapis élevés, nettoyés, teints, couverts et posés. Laveuses, pompes, rembourrage, fait, service prompt. Téléphone Main 6331.

le taxi Bramson. Il ne me donna pas la marchandise. Comme Levinson avait volontairement offert de payer \$50, je pris le montant et le lui donnai, exigeant un reçu de Mendelsohn, qui me remit ensuite le reste de la marchandise.

LES EFFETS ETAIENT LA Me Lanctôt: —La marchandise était-elle chez lui? — Oui.

Le juge: —Oui vous a dit que la marchandise trouvée chez Mendelsohn appartenait à Levinson? — Elle a été identifiée par Levinson.

—Oh? — A la sûreté; nous l'avons apportée là et Levinson l'a identifiée.

—Quant à Mendelsohn, je demandais au greffier d'envoyer copie de son témoignage au procureur de la Couronne pour lui permettre d'agir suivant qu'il jugera à propos.

L'ENQUETE SUR LA POLICE

UN TEMOIN REPONDR A PEUT-ETRE A UNE ACCUSATION DE PARJURE

Après avoir attiré l'attention du procureur de la Couronne sur les déclarations d'un témoin, l'hon. juge Coderre dit qu'il verra aussi aux dispositions à prendre. — La Cour exonère le détective Charest. — Une série de vols et une rançon de \$50. — Plusieurs déclarations.

Plusieurs incidents marquants se sont déroulés hier après-midi à l'enquête judiciaire sur la police. En premier lieu, le détective Victor Charest, de la sûreté municipale, a été exonéré de tout blâme relativement à un vol de fourrures chez un nommé Lavinson de la rue Craig. La Cour s'est déclarée heureuse de dire en présence du public que tous les faits exposés n'atteignent en aucune façon le caractère de l'honneur du détective et que celui-ci devait être exempt de tout blâme.

Mais d'autre part, la Cour s'est montrée sévère pour un nommé Mendelsohn qui tient un magasin au numéro 109 rue Craig ouest, attirant l'attention du procureur de la Couronne sur le témoignage que Mendelsohn venait de rendre.

Comme Me Germain représentait la Cour, si elle jugeait que Mendelsohn s'était parjuré, avait les pouvoirs de prendre elle-même des dispositions en conséquence, l'honorable juge Coderre réfléchit quelques instants et déclara ensuite: "C'est bien, envoyez-moi une copie de la déposition et je verrai ce qu'il faudra faire".

**VOL DE FOURRURES**  
Ces deux incidents se sont produits à la suite d'explications claires et détaillées données par Lavinson lui-même, son épouse et le détective Charest relativement à un vol de fourrures commis au cours de décembre 1921 à l'établissement de Lavinson. Il fut établi qu'une partie des marchandises avait été retrouvée chez Mendelsohn, alors que celui-ci niait catégoriquement avoir jamais eu ces marchandises dans son établissement. Il fut déclaré de plus qu'il avait fallu payer une somme de \$50 à Mendelsohn pour ravoir ces marchandises et un reçu fut produit à cet effet.

Tous les témoignages entendus au cours de l'après-midi ont porté sur cette affaire de vol de fourrures et sur une série de vols d'accessoires d'automobiles dans divers garages en des endroits avoisinant Montréal.

**SERIE DE VOLS**  
Dans ce dernier cas, il a été révélé que plusieurs vols du même genre avaient été commis dans le cours des mois d'avril ou mai dernier à Dorval, Saint-Rose, Saint-Benoît de Napierreville et ailleurs et que dans certains cas des détectives municipaux ont joué des rôles étranges dans les recherches d'après quelques déclarations.

Les témoins entendus ont été MM. Joseph Daupé, détective provincial, Rémi-Benjamin Décarie, Alcide Matte, Philias Rancourt, Camille Charbonneau, E. Lavinson, Mme E. Lavinson, Morris Mendelsohn, le détective Victor Charest, Frank D. Clark.

**IL N'Y A PAS ETE QUESTION DE L'ECHEVIN LALONDE**  
Ajoutez à l'Enq. de la Police — C'est par erreur que le nom de M. l'échevin Lalonde figure dans le compte-rendu de l'enquête de la police, d'hier.

Il s'agit, comme tous les lecteurs ont pu le constater en lisant tout le compte-rendu, d'Aime Lalonde, qui n'a rien de commun avec l'échevin. Mais le nom de ce dernier n'a en aucune façon été mêlé à l'enquête.

**UNE SENSATION**  
Une révélation du détective Daupé a fait quelque sensation hier après-midi. Après avoir dit qu'une partie des marchandises volées chez M. P. R. Décarie, à Dorval, avait été retrouvée au garage Automobile Limited, 232 Sanguinet, il ajouta que M. Décarie lui avait dit que les détectives McCann et Belanger de la Sûreté municipale, lui avaient fait une offre à l'effet que s'il consentait à retirer sa plainte ne

se rendirent en Chine pour étudier la fabrication de la soie. Les premières tentatives pour trouver des substituts à la soie naturelle, ne réussirent pas. Cependant on parvint par la suite à fabriquer de la soie artificielle avec de la pulpe de bois. La pulpe est transformée en une substance visqueuse que l'on appelle viscose et cette dernière substance en passant à travers un treillis métallique très fin, forme une fibre qui sous tous les rapports ressemble à la soie. Et l'industrie de la soie artificielle s'est tellement développée depuis cette époque que l'on importe actuellement en Chine et au Japon des soies artificielles et que l'on en vend 30,000 tonnes de soie artificielle.

Monsieur Stevenson rappela aussi brièvement que la pulpe produit aussi la cellulose, une substance qui ressemble fort à la gélatine et qui sert principalement à envelopper les boîtes de chocolat parce qu'elle les protège contre toute moisissure et contre toute odeur extérieure.

La pellicule cinématographique démontait tous les détails de la fabrication de la pulpe aux usines Riordan au Lac Temiscamingue et illustra la casuistique de la façon la plus intéressante.

On remarquait au déjeuner un plus grand nombre de membres du Club Rotary et plusieurs dames qui avaient été invitées pour la circonstance, entre autres des demoiselles qui suivent les cours de garde-malade à l'Université McGill. M. Pemberton Smith, le président du Rotary Club de Montréal, président, et le Dr A. W. Thomson, président des étudiants de l'université, furent les seuls à se trouver. Miles I. M. Shaw, Weir, Gardner, Barnes, Risk, Craig, Burns, Costello et Monk.

LES RESULTATS DE CE SOIR

C'est aujourd'hui qu'ont lieu les élections complémentaires provinciales dans les comtés de Bonaventure, Québec-Cent, Ste-Anne, St-Maurice et Sherbrooke. On vote de neuf heures a.m. à six heures du soir.

ANNIVERSAIRE A LA MONTREAL AND SOUTH CITIES

Voilà quinze ans qu'elle assure le service électrique avec la rive sud

LES AMELIORATIONS

Le présent mois marque le quinzième anniversaire du service de tramway électrique entre Montréal et la rive sud administré par la Montreal & Southern Counties Railway.

La compagnie s'est beaucoup développée depuis 1909. A ses débuts elle n'avait que 2 voitures à voyageurs circulant entre Montréal et Saint-Lambert; aujourd'hui elle administre 56 milles de voie ferrée et dessert Saint-Lambert, Montréal-Sud, Longueuil, Greenfield, Park, Mackayville, Chambly, Richelieu, Marieville, Rougemont, Saint-Césaire, Abitotford, Granby et nombre d'autres endroits entre Saint-Lambert et Chambly. Elle a 55 voitures en service.

La première année où elle fut en opération, la compagnie transporta 642,742 voyageurs; elle en transporte maintenant trois ou quatre millions par année.

Le trafic augmente sans cesse. Pour rencontrer les besoins, la compagnie est à construire actuellement des usines d'énergie électrique à St-Lambert, South Kensington, Chambly, Rougemont et Granby et elle agrandit sa gare de Granby pour faciliter la manutention des marchandises. Elle fait aussi des travaux à Montréal.

Il est certain que cette compagnie de tramway a beaucoup fait pour le développement des endroits qu'elle dessert. Où il n'y avait autrefois que des champs s'élevaient aujourd'hui de petites municipalités prospères, des usines, etc. Les cultivateurs profitent aussi des facilités de transport qui leur sont offertes pour expédier leurs produits frais à Montréal.

La compagnie Montreal & Southern Counties Railway fait partie maintenant du Chemin de fer Canadien National et a pour chef immédiat M. D. E. Galloway, assistant vice-président. Son bureau de direction se compose de Sir Henry Thornton, président; MM. Gerard Ruel, S. J. Hungerford, J. E. Dalrymple, W. R. Robb, R. C. Vaughan, D. C. Grant, vice-président; R. P. Ormsby, secrétaire; Henry Phillips, assistant-secrétaire; James A. Yates, trésorier; H. G. Foreman, assistant-trésorier; W. B. Powell, gérant général; J. M. Rosevear, reviseur général; W. C. Chisholm, solliciteur.

LA SOCIETE DE LA LEGION D'HONNEUR

On jettera, demain, les bases d'une section canadienne de cette société

Un groupe de Français a pris l'initiative de la création d'une section canadienne de la Société de la Légion d'Honneur. La réunion d'organisation aura lieu dans la salle du conseil du Crédit Foncier Franco-Canadien, 35 rue Saint-Jacques le jeudi, 6 novembre à 8 heures. Tous les légionnaires, canadiens ou Français, sont cordialement invités, même au cas où, par suite d'un oubli involontaire ils n'auraient pas reçu de convocation.

RANDONNEE D'UN ENFANT QUI FINIT MAL

Un gamin de trois ans quitte sa demeure, et tombe dans le lac du parc de Westmount

Herbert Solomon, 3 ans, dont les parents demeurent à Verduno, No 143, a fait hier après-midi, la première excursion de sa vie et s'en rappeller sans doute longtemps.

Le jeune bambin quitta la maison paternelle sans que ses parents s'en aperçussent et dès que sa disparition fut constatée, la police de Westmount fut mise sur pieds pour le retrouver.

Le gamin avait déjà vu le parc Westmount et les cygnes et les canards l'avaient intéressé. Il dirigea donc ses pas de ce côté et contourna le lac à plusieurs reprises. Il était alors environ une heure.

Un enfant s'amusa ainsi jusqu'à 3.30 heures tandis que les policiers de Westmount et les Solomon le recherchaient partout.

Soudain, le bambin fit un faux pas et tomba dans le lac qui est plutôt profond à cet endroit. On ne sait pas si la chute de l'enfant n'aurait été fatale, mais une bonne, Mlle E. Perrin, employée au No 438 de l'avenue West, vit l'enfant tomber dans le lac et elle s'y précipita à son tour. Tous deux sortirent du lac trempés jusqu'aux yeux et furent transportés à la serre du parc. La police fut avisée de l'accident et on dépêcha un agent sur les lieux. Ce dernier identifia l'enfant qui fut ramené à ses parents.

Aucun des deux baigneurs forcés ne souffrit de blessures. Ils en furent quittes pour le bain et un fort frisson.

M. J. H. DILLON A BRILLAMMENT CLOTURE SA CAMPAGNE, HIER SOIR

Il adresse la parole aux salles St-Joseph et Ste-Anne, accompagné des bons, Athanase David et J. E. Perrault. — Les deux ministres répliquent vigoureusement aux critiques faites de la politique du gouvernement libéral de Québec. — Ces deux réunions furent très enthousiastes.

Le candidat libéral dans la division Sainte-Anne a clôturé, hier soir, d'une façon brillante, par deux magnifiques assemblées qu'il a tenues dans sa division et qui lui ont permis de rencontrer de nouveau une foule nombreuse de ses électeurs. Il était accompagné de deux ministres provinciaux, les honorables Athanase David, secrétaire provincial, et J. E. Perrault, ministre de la Colonisation, de l'Industrie et des Pêcheries.

L'honorable M. David a vigoureusement répliqué aux critiques faites récemment par M. Patenaude, lieutenant de M. Sauvé, du système éducationnel développé dans notre province par le gouvernement libéral. Il a répondu avec éloquence à ces critiques et a démontré d'une façon indiscutable que M. Patenaude n'est aucunement sérieux, pas plus que ses partisans, quand il refuse de reconnaître ce qui a été fait dans notre province pour l'éducation depuis quinze années surtout.

L'honorable J. E. Perrault a développé la politique générale du gouvernement Taschereau. Il a parlé de l'Agriculture, de l'Éducation, de la Colonisation, de la Santé, de la Prévoyance, de la Sécurité sociale, de la Colonisation, refusant à son tour toutes les prétentions fausses et erronées des adversaires du gouvernement. Les autres orateurs furent MM. J. H. Dillon, candidat libéral; J. C. Walsh, M.P.; Bernard Bourdon, avocat, président de l'Association de la Jeunesse Libérale de Montréal; Arthur Geoffrion, C.R.; F. A. Monk et Thomas Guerin. Tous furent chaleureusement applaudis.

L'assemblée à la salle Saint-Joseph était présidée par M. l'échevin J. M. Gabis. Les orateurs alternèrent et adressèrent la parole successivement à la salle Saint-Joseph puis à la salle Sainte-Anne.

**L'HON. J. E. PERRAULT**  
Le ministre de la Colonisation après avoir été chaleureusement applaudi, déclare éprouver beaucoup de plaisir en venant dans la division Ste-Anne parler en faveur de la candidature de son excellent ami, M. J. H. Dillon. Il savait que ce dernier, grâce à ses talents et à son énergie serait un jour député, et il sait dès maintenant que M. Dillon saura sa taille d'une bonne place à la Législature.

"Vous êtes appelé, messieurs, dit le ministre, à vous choisir un député pour la Législature. Vous avez devant vous deux candidats, deux partis. Déjà, depuis le commencement de la campagne, plusieurs questions politiques provinciales et ont dit tout ce que le parti libéral a fait pour notre province. D'un autre côté, les adversaires du gouvernement ont passé leur temps à critiquer et à faire des insinuations, pas toujours bienveillantes sur le compte des hommes qui dirigent les destinées de notre province, s'abstenant toujours de soumettre le moindre programme. Le ministre veut dire en quelques mots ce que le gouvernement libéral a fait et répondra aux critiques des adversaires. "Nous n'avons rien à cacher à l'électorat, dit-il, et nous sommes heureux de venir devant lui pour lui dire ce que nous avons fait. Nous ne sommes pas les faillibles, mais nous croyons avoir joint à notre programme une politique honnête et progressive."

"Le parti libéral a d'abord rétabli les finances de la province, en diminuant les dépenses, en ne dépensant que d'après ses moyens. Le résultat, c'est que Québec possède aujourd'hui un crédit que lui envient tous les provinces-voisins. Le gouvernement a ensuite créé des revenus, et ces revenus lui sont venus du département des Terres et Forêts, des droits sur les Successions, des licences des corporations commerciales, et de la Loi des Liqueurs.

"Et après avoir fait cela, la première attention du gouvernement libéral fut de développer notre système éducationnel, comprenant ce pour faire de Québec une grande province, il fallait développer l'éducation chez sa population. Et après le développement intellectuel de la population, le gouvernement a voulu le développement industriel et matériel. Constatons les progrès accomplis grâce à l'exploitation des pouvoirs d'eau, et dit le ministre cite quelques-uns des grands barrages construits par le gouvernement ou des compagnies puissantes, avec les résultats que de nouvelles industries ont été créées et que des villes autrefois bien minimes ont pris un essor tout nouveau et grandissent très rapidement. Ce que le gouvernement a fait du côté industriel, il l'a aussi fait du côté agricole. Le ministre dit que Montréal et les villes de la province ne peuvent être prospères si les campagnes ne le sont pas. Les adversaires accusent le gouvernement de n'avoir pas su prévoir la crise? Mais n'y a-t-il qu'ici cette crise existe? L'Angleterre et les États-Unis ne traversent-ils pas la plus grande crise agricole qu'ils aient encore connue? Cette crise, dit l'hon. M. Perrault, découle de la guerre et tout particulièrement de la fermeture du plus grand marché naturel de nos cultivateurs pour l'écoulement de leurs produits. Avant le tarif des États-Unis, la province de Québec exportait pour 422 millions de produits agricoles aux États-Unis. Aujourd'hui, cette exportation ne se chiffre plus qu'à 38 millions. Et pourtant, ceux qui critiquent sont ceux qui en 1911 combattaient Laurier qui voulait consentir un traité de réciprocité avec les États-Unis.

L'honorable M. Perrault fait l'éloge de son collègue l'honorable M. Caron, ministre de l'Agriculture, et souligne ce qu'il a fait pour la classe agricole. Il a répandu l'éducation agricole dans toutes les campagnes, fondé des écoles d'agriculture, nommé des agronomes, des conférenciers qui enseignent aux fermiers les méthodes les plus avantageuses de culture, etc. Enfin, les trois faits pour l'Agriculture ont été considérablement augmentés chaque année.

Le ministre ne prend pas au sérieux un orateur conservateur qui prétend que la colonisation est morte, et que les régions de colonisation ne sont plus habitées que par des bûcherons. Il invite tous ceux qui l'écoutent, à visiter avec lui les nouvelles régions et à constater eux-mêmes les progrès accomplis. Depuis 5 ans, le gouvernement a dépensé dix millions pour la colonisation, afin d'encourager les jeunes à s'établir sur des terres nouvelles. Des chemins nombreux ont été ouverts, des écoles-chapelles ont été construites, des primes de défrichage ont été accordées, enfin, le gouvernement a aidé le colon par tous les moyens possibles, avec le résultat qu'aujourd'hui, les colons installés dans les régions nouvelles et vivent contents, prospères et heureux. Le ministre cite le cas du Canton Bégin, en puisant ses renseignements dans un article publié dans "Le Progrès du Saguenay", journal indépendant.

Il y a et dit que ce canton, qui n'existe pas il y a cinq ans, compte aujourd'hui 106 familles, une population de plus de 600 âmes, cinq écoles récemment construites, etc. Mais ce n'est pas tout, depuis cinq ans, 33 nouvelles paroisses ont été érigées dans les régions de colonisation, et depuis dix ans, on en compte soixante-dix.

"Ces gens sont restés sur leurs terres, continue le ministre, parce qu'ils sont heureux et prospères." L'honorable M. Perrault dit quelques mots ensuite de la loi des liqueurs, qui en plus de nous donner de beaux revenus, est une loi morale qui a fait beaucoup pour avancer la tempérance chez nous. C'est une bonne loi, et le ministre se dit assuré que si M. Sauvé arrivait au pouvoir, il ne l'abolirait pas, car non seulement il ne voudrait pas se passer des revenus qu'elle donne, mais l'opinion publique elle-même l'en empêcherait.

En terminant le ministre déclare que les libéraux ne font aucune menace aux électeurs, pour les faire voter en leur faveur. "Nous ne faisons qu'un appel à votre bon sens, à votre esprit de justice, dit-il, et je suis convaincu que demain, vous nous accorderez votre confiance comme dans le passé."

L'HON. ATHANASE DAVID

Le sympathique et populaire secrétaire provincial, qui avait déjà adressé la parole à l'assemblée tenue à la salle Ste-Anne, fut l'objet d'une enthousiaste ovation, quand il se leva pour adresser la parole à son tour. Le brillant ministre qui, en sept mois depuis le commencement de la présente lutte a été applaudi par la population de Ste-Anne, croit que l'électorat est maintenant

chargé d'une somme approximative de quinze millions. Il est plausible et presque certain que ce nombre de navires augmentera encore. Un autre quinze millions sera chargé par les cargos réguliers, de manière à ce que le montant total atteigne 170 millions.

La provision des facilités supplémentaires qui, maintenant, place notre port dans une position meilleure que jamais auparavant, permet un service de cargaison rapide pour les vaisseaux des grands lacs et les océaniques. Le record créé en octobre sera bientôt dépassé.

On annonça aux bureaux de la commission, que les arrivages du grain durant les journées du samedi et du dimanche, se sont totalisés à 2,378, 105 boisseaux, et les livraisons, à 1,899,585 boisseaux, alors que les ordres en cours se montaient à 2,937, 579 boisseaux. Les vaisseaux des lacs au nombre de 46, avec 2,352,945 boisseaux. Quinze vaisseaux des lacs furent déchargés durant les deux jours ainsi que 785 wagons de fret, ces derniers ayant un total de 1,359,756 boisseaux. Les marchandises dans les élévateurs, dimanche soir, se totalisaient à 7,810,335 boisseaux.

Le président de la Commission du havre, le docteur W. L. McDougald, a déclaré récemment que le port de Montréal avait enregistré un nouveau record en octobre. — 38 millions de boisseaux de grain. — Le total de la saison sera de 170 millions.

Le docteur W. L. McDougald, président de la commission du havre de Montréal a annoncé récemment que le port de Montréal a établi un nouveau record en octobre en exportant plus de grain et en expédiant plus de navires que dans n'importe quel autre mois, durant tout le cours de son histoire.

Le port, a-t-il dit, a eu en moins de 38 millions de boisseaux de grain le mois dernier, et par ce fait a établi un nouveau record pour lui-même et pour tous les autres ports. Le montant très satisfaisant du trafic du grain durant octobre me permet de réaffirmer ma prédiction d'il y a quelques mois, que le port de Montréal, cette saison, aura eu en moins de 170,000,000 de boisseaux de grain.

L'ABAISSMENT DU NIVEAU DE LA RUE CHABOT EST CRITIQUE

Par la Commission scolaire du district Est. — Ce projet municipal occasionnerait une dépense supplémentaire à la Commission scolaire. — C'est la troisième fois que l'on abaisse le niveau de cette rue.

Les membres de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, district Est, se sont réunis hier après-midi, en assemblée régulière. Etaient présents à cette assemblée: l'abbé Charles Lamarche, président, l'abbé Zénon Alary, M.M. les commissaires Oscar Sénécal, Edgard Richard, le docteur Benjamin Bonnier, ainsi que M. J. M. Manning, directeur-secrétaire.

Au cours de l'assemblée, l'abbé Alary se plaignit que pour la troisième fois, la corporation de Montréal s'avisait d'abaisser le niveau de la rue Chabot, en face de l'école Guay. L'on sait que lorsque la ville entreprend de baisser un niveau de rue, cela cause ordinairement beaucoup de difficultés. Cela arrive en ce moment à l'école Guay. En effet, parce que la ville baisse encore une fois le niveau de la rue Chabot, en face de l'école Guay, il faut que la commission scolaire entreprenne aussi des travaux. Ces travaux consistent en déplacements de ses escaliers de l'école, ou plutôt un rallongement à l'hôtel de ville, de ces escaliers pour faire arriver les marches au niveau du sol, car, il y a sans dire que si le niveau de la rue est abaissé, le niveau des trottoirs sera aussi abaissé. La commission devra aussi payer pour le travail supplémentaire de l'abaissement du niveau des trottoirs.

"Cela, dit l'abbé Alary, nous causera une nouvelle dépense d'au moins, ou d'au moins mille dollars. Je crois qu'il serait bon qu'on envoie une résolution à l'hôtel de ville, demandant aux autorités municipales pour quel raison elles baissent un troisième fois le niveau de la rue Chabot, et s'il est possible qu'elle arrête ces travaux, car ils occasionnent une dépense additionnelle à la commission scolaire, dépense qu'elle n'aurait pas raison de faire". Ceci fut adopté par la commission. M. J. Manning fut

restaurateur de Verdun, qui fut tué d'une balle de revolver, le 8 du mois de septembre dernier.

Le total des morts violentes du mois d'octobre, par submersion, aux tramways, aux chutes, aux chemins de fer, aux automobiles de toutes sortes et aux voitures, a été de 24 en octobre; au dernier, pour le même mois, le total était de 29. Depuis le commencement de l'année, l'onde, les tramways, etc., ont fait 245 victimes, contre 210, au dernier, pour le même laps de temps.

Au cours du mois d'octobre, le jury du Coroner, sur la suggestion de M. Lorenzo Prince, député-coroner qui présidait les enquêtes, deux recommandations ont été faites dans les verdicts, attirant l'attention des autorités de la ville de Montréal, sur la façon dont étaient éclairés certains endroits de la ville et sur la manière dont se faisait certains travaux relatifs par des employés de la Cité à Montréal. Ces recommandations ont été communiquées officiellement aux autorités municipales, l'une et l'autre étant de nature à inviter celles-ci à prendre des mesures afin que la vie des citoyens soit protégée davantage.

CENT CINQUANTE ET UN DECES RAPPORTES A LA COUR DU CORONER

Au cours du mois d'octobre dernier. — Trente-sept causes ont été entendues devant un corps de jury, dont deux causes de meurtres. — Les morts violentes, ont été fort nombreuses. — Il y a eu deux verdicts de suicide.

Le personnel de la cour du Coroner a été fort occupé au cours du mois d'octobre dernier. Le nombre des enquêtes, soit 151, a été énorme, puis les enquêtes par jury, au nombre de 37, ont tenu la Cour en séance, durant des avant-midi entières. Si l'on excepte le mois de juin dernier, qui comptait 183 causes, le mois d'octobre, avec ses 151 causes, est le plus gros mois, depuis le commencement de l'année.

En juin dernier, il n'avait été tenues, que 18 enquêtes devant un corps de jury, ce qui présente une différence notable au point que, avec 32 causes de moins qu'en juin dernier, le mois d'octobre, a fourni aux officiers de la Cour, une quantité de travail presque aussi considérable qu'en juin.

Le mois d'octobre dernier, compte un surplus de 36 causes sur le mois de septembre et, si l'on compare le nombre d'enquêtes tenues au cours du même mois l'an dernier, on constate que le mois d'octobre de cette année, l'emporte avec 9 enquêtes.

Jusqu'à date, le plumitif de la cour du Coroner, enregistré un total de 1,375 causes; l'an dernier à pareille date, 1,348 causes, avaient été enregistrées, ce qui donne un surplus de 27 causes pour cette année.

Les 151 enquêtes tenues au cours d'octobre dernier, se subdivisent comme suit: dans 74, un verdict de mort naturelle a été rendu; dans 38, ce fut un verdict de mort accidentelle, puis il y a eu deux verdicts de suicide. L'un a été prononcé à l'issue d'une enquête sans jury et l'autre, à l'issue d'une enquête tenue devant jury. Le total des causes par jury a été de 37, contre 19 en septembre dernier, ce qui était dû à deux causes.

Les 74 verdicts de mort naturelle comprennent: 47 cas de mort soudaine; 28 cas de décès ont été rapportés à la Cour soit de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, soit de l'hôpital Saint-Benoît-Joseph. Si l'on excepte les 4 cas de pendaison, dans lesquels des enquêtes devant jury ont été nécessaires, il n'y a pas eu de décès à la prison de Bordeaux; il n'y a pas eu de décès non plus, au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

Quant aux 38 verdicts de mort accidentelle, ils ont été prononcés dans les causes de mort que voici: 18 enfants sont morts-nés ou sont morts peu d'instants après leur naissance; dans 8 cas de décès, il s'est agi de personnes mortes de blessures qu'elles s'étaient infligées au cours d'une chute; dans un cas seulement, il s'est agi d'une personne morte d'asphyxie à la suite de submersion.

Un verdict de mort accidentelle a encore été rendu, dans le cas d'une personne qui s'est empoisonnée avec des aliments, dans celui d'un enfant de 11 mois qui est mort étouffé dans le lit de ses parents; dans celui de deux autres qui sont mortes brûlées, d'une autre qui est morte à la suite d'un accident d'automobile; enfin, dans le cas d'une personne morte des suites d'un accouchement. Deux personnes sont mortes d'asphyxie.

Un verdict de suicide a aussi été rendu dans la cause d'une personne qui s'est empoisonnée, un verdict de destruction volontaire a aussi été rendu.

Pour ce qui en est des 37 causes avec jury, il y en a deux qui ont éveillé la pitié générale du public, nous voulons parler de cette jeune femme de Verdun, qui, après avoir aspiré à villette par le gaz, s'est ensuite donnée la mort en se traquant.

Une cause que le public a aussi vivement intéressé et qui s'est terminée par un verdict de meurtre, incriminant trois jeunes gens qui furent appréhendés par la police de la Ville de Verdun, que dirigeait dans ses recherches M. Lorenzo Prince député-coroner, a été celle de François-Xavier Beauséjour,

restaurateur de Verdun, qui fut tué d'une balle de revolver, le 8 du mois de septembre dernier.

Le total des morts violentes du mois d'octobre, par submersion, aux tramways, aux chutes, aux chemins de fer, aux automobiles de toutes sortes et aux voitures, a été de 24 en octobre; au dernier, pour le même mois, le total était de 29. Depuis le commencement de l'année, l'onde, les tramways, etc., ont fait 245 victimes, contre 210, au dernier, pour le même laps de temps.

Au cours du mois d'octobre, le jury du Coroner, sur la suggestion de M. Lorenzo Prince, député-coroner qui présidait les enquêtes, deux recommandations ont été faites dans les verdicts, attirant l'attention des autorités de la ville de Montréal, sur la façon dont étaient éclairés certains endroits de la ville et sur la manière dont se faisait certains travaux relatifs par des employés de la Cité à Montréal. Ces recommandations ont été communiquées officiellement aux autorités municipales, l'une et l'autre étant de nature à inviter celles-ci à prendre des mesures afin que la vie des citoyens soit protégée davantage.

LES RESULTATS DU VOTE A L'ORGANISATION CENTRALE LIBERALE

Ceux qui les résultats des cinq élections municipales qui se tiennent aujourd'hui dans la province indiquent, pourront téléphoner ce soir, après sept heures, aux bureaux de l'Organisation Centrale Libérale, rue Saint-Jacques, où l'on s'exprimera de les renseigner sur le champ. On pourra appeler aux deux numéros suivants: Main 1803, Main 7919.

ASSOCIATION DES ANCIENS DU COLLEGE DE SAINT-JEAN

Les anciens professeurs et les anciens élèves du collège de Saint-Jean sont cordialement invités à assister à la fête des anciens qui aura lieu au collège, lundi le 10 novembre. L'Association des anciens du collège tiendra sa quatrième réunion annuelle au cours de l'après-midi.

Chas. C. de Lorimier

788 BARRÉ, (Près DuLuth)

DECES

DOSTALER. — En cette ville, lundi le 3 novembre, à l'âge de 74 ans 2 mois est décédé à l'hôpital Notre-Dame Raymond Dostaler, nous le défendons l'époux d'Eugénie Martin. Les funérailles auront lieu le mardi le 5 du courant. Le convoi funéraire partira de la résidence du défunt, No 49 rue Robit à 8 heures, pour se rendre à l'église de la Catherine et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 181-10.

NEW EAST END GARAGE LTD

REPARATIONS GENERALES

Pointure — Verrouillage — Radiateurs — Batteries — Pneu — Coque — etc. etc. L'AVANCE

788 BARRÉ, (Près DuLuth)